



**PAGES JAUNES LIMITÉE**

**NOTICE ANNUELLE**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

**Le 26 mars 2018**

## TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES .....	1
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
Dénomination, adresse et constitution .....	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS.....	4
Historique de Pages Jaunes Limitée .....	4
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ .....	5
Nos activités .....	5
Notes .....	10
Installations.....	11
Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement.....	11
Gouvernance d'entreprise .....	12
Poursuites et application de la loi.....	12
STRUCTURE DU CAPITAL.....	12
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS.....	17
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....	17
RISQUES ET INCERTITUDES.....	19
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	26
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES .....	26
Administrateurs.....	26
Dirigeants.....	31
Participation dans la Société .....	33
Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions.....	33
Conflits d'intérêts .....	33
INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT.....	34
Charte du comité d'audit.....	34
Composition du comité d'audit .....	34
Formation et expérience pertinentes.....	34
Encadrement du comité d'audit.....	35
Principal auditeur.....	35
Politiques d'approbation .....	35
Honoraires de l'auditeur externe .....	36
INTÉRÊTS DES EXPERTS .....	36
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....	36
CONTRATS IMPORTANTS.....	37
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	37
ANNEXE A .....	38

## NOTES EXPLICATIVES

Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont présentés au 31 décembre 2017, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire ou si le contexte ne s'y prête pas, dans les présentes, la « Société » ou « Pages Jaunes » s'entend de Pages Jaunes Limitée et/ou de ses filiales directes et indirectes et ses sociétés précédentes. « PJ » s'entend de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. « PJ Immobilier » s'entend de Pages Jaunes Habitations Limitée. Sauf indication contraire, les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens et le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

### *Information prospective*

La présente notice annuelle comprend des déclarations au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des activités de PJ. Ces déclarations sont considérées comme « prospectives » puisqu'elles sont basées sur nos attentes actuelles au sujet de nos activités, sur les marchés sur lesquels nous les exerçons ainsi que sur diverses estimations et hypothèses.

L'information et les déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Pour formuler certaines déclarations prospectives, nous avons eu recours aux hypothèses suivantes :

- La conjoncture économique au Canada ne se détériorera pas.
- Nous serons en mesure de recruter et de garder à notre service du personnel clé qui occupera des postes clés.
- Nous serons en mesure de lancer, de vendre et de fournir les nouveaux produits et services qui soutiendront nos hypothèses à l'égard du nombre de clients et des produits d'exploitation moyens par client (terme défini ci-après).
- La baisse des produits d'exploitation tirés des médias imprimés demeurera à un niveau égal ou inférieur à 25 % par année.
- Les marges brutes du segment PJ ne diminueront pas significativement par rapport aux niveaux actuels.
- Les réductions continues des dépenses atténueront l'incidence sur les flux de trésorerie de toute baisse des produits d'exploitation.
- L'exposition au risque de change découlant des opérations libellées en devises demeurera négligeable.

L'information et les déclarations prospectives sont également fondées sur l'hypothèse selon laquelle aucun des facteurs de risque indiqués pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon significative des résultats prévus décrits dans l'information et les déclarations prospectives ne se concrétisera.

Dans la présente notice annuelle, les déclarations prospectives se reconnaissent à l'usage de termes comme « chercher à », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « objectif », « avoir l'intention de », « devoir », « planifier », « prédire », « s'efforcer de », « viser », et autres verbes ou expressions semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel. Elles reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et valent uniquement à la date de la présente notice annuelle. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ces déclarations prospectives ou à les modifier en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'y obligent. Les déclarations prospectives traitent d'un grand nombre de risques et d'incertitudes; elles ne devraient pas être considérées comme des garanties des résultats ou du rendement futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ces résultats ou ce rendement seront atteints. Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer

considérablement les résultats ou le rendement réels de ceux indiqués dans les déclarations prospectives et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière, y compris les facteurs de risque suivants dont il est question à la rubrique « Risques et incertitudes » de la présente notice annuelle :

- réduction de la part du marché de la Société en raison d'une forte concurrence;
- diminution plus marquée que prévu des produits d'exploitation tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs;
- incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients, et de leur vendre de nouveaux produits;
- incapacité de la Société d'augmenter la demande pour ses produits de marketing et de médias numériques en raison de son incapacité de faire face à la concurrence actuelle ou future efficacement, ce qui pourrait entraîner un certain nombre de conséquences, notamment la diminution de sa clientèle d'annonceurs et de ses tarifs et l'augmentation de ses coûts. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière;
- incapacité de la Société d'établir les relations et de fournir les technologies requises pour répondre de façon adéquate aux besoins de ses clients nationaux;
- proportion plus élevée que prévu des produits d'exploitation tirés des médias et solutions numériques à faible marge, comme les services et la revente;
- incapacité de la Société de stabiliser ou d'accroître ses produits d'exploitation et sa clientèle;
- incapacité de la Société de préserver l'utilisation de ses médias numériques, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'augmenter ses produits d'exploitation et d'étendre ses activités, vu la dépendance de ses activités aux médias mobiles et en ligne;
- retards dans la mise en place de systèmes et de plateformes de technologies de l'information nécessaires aux activités de la Société ou incapacité de les mettre en place;
- incapacité de la Société d'optimiser sa structure de coûts;
- arrêts de travail et autres perturbations du travail;
- incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser du personnel clé;
- contestation par les autorités fiscales de la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal;
- perte de relations clés ou changements dans le niveau de service fourni par des applications cartographiques et des moteurs de recherche;
- panne des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société;
- ralentissement ou évolution du secteur immobilier;
- incapacité de la Société de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunts ou par actions ou d'opérations de refinancement;
- augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite.

D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne juge pas importants pour l'instant pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Bien que les déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux déclarations prospectives et avise les lecteurs qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces déclarations prospectives sont présentées en date de la présente notice annuelle, et la Société n'a pas l'intention de les mettre à jour, elle ne s'engage aucunement à le faire ni à les réviser en fonction de

nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les déclarations prospectives figurant dans la présente notice annuelle sont présentées expressément sous réserve de la présente mise en garde.

#### *Mesures non définies par les IFRS*

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et l'information financière qui figure dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion ») provient de ces états financiers consolidés. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société sont affichés sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la Société, à <https://entreprise.pj.ca>.

La présente notice annuelle mentionne certaines mesures non définies par les IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée pas plus qu'elles ne remplacent une analyse de l'information financière de la Société présentée selon les IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les IFRS en vue de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires du rendement d'exploitation de la Société. La Société est d'avis que les mesures non définies par les IFRS constituent des mesures additionnelles importantes du rendement d'exploitation, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur le rendement d'exploitation de la Société, ce qui fait donc ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes autrement, lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les IFRS dans leur évaluation des émetteurs, qui sont nombreux à présenter leurs résultats à l'aide de mesures semblables. La direction utilise aussi des mesures non définies par les IFRS afin de faciliter les comparaisons du rendement d'exploitation d'une période à l'autre, d'établir les budgets d'exploitation annuels et d'évaluer sa capacité à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables aux mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés. Se reporter au rapport de gestion de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et 2016, affiché sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la Société, à <https://entreprise.pj.ca>, pour consulter les définitions.

#### *Données sur le marché et l'industrie*

Les données sur le marché et l'industrie que présente la Société dans la présente notice annuelle proviennent d'enquêtes internes, de renseignements fournis par des tiers et d'estimations de la direction. Même si la Société croit que ses enquêtes internes, les renseignements de tiers et les estimations de la direction sont fiables, elle ne les a pas vérifiés, et ils n'ont pas été vérifiés par des sources indépendantes et la Société ne peut pas garantir que les renseignements figurant sur les sites Web de tiers sont à jour. La Société n'a connaissance d'aucune déclaration fautive ou trompeuse dans les données sur le marché et l'industrie présentées dans la présente notice annuelle, mais ces données sont exposées à des risques et des incertitudes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, notamment ceux dont il est question aux rubriques « Information prospective » et « Risques et incertitudes ». La Société ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude de ces renseignements.

## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### Dénomination, adresse et constitution

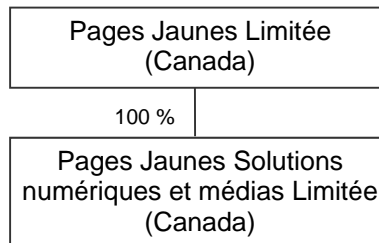
La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 25 octobre 2012 sous la dénomination 8254320 Canada Inc. Le 20 décembre 2012, la Société a conclu un plan d'arrangement en vertu de la LCSA avec, entre autres entités, Yellow Média inc. (renommée Financement YPG inc. en application du plan d'arrangement) et a remplacé sa dénomination par Yellow Média Limitée. Le 31 décembre 2014, Yellow Média Limitée a été renommée Pages Jaunes Limitée par suite d'une fusion verticale simplifiée avec sa filiale en propriété exclusive nouvellement créée, Pages Jaunes Limitée.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Groupe Pages Jaunes Corp. et Financement YPG inc. ont réalisé une fusion verticale simplifiée pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

Pages Jaunes Limitée est la société mère de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. Le siège social et principal établissement de Pages Jaunes Limitée est situé au 1751, rue Richardson, Montréal (Québec) Canada, H3K 1G6.

### Liens intersociétés

L'organigramme suivant présente les liens entre la Société et sa principale filiale à la date des présentes :



Certaines filiales de la Société, chacune représentant au plus 10 % des actifs consolidés et au plus 10 % des produits consolidés de la Société, et qui ne représentaient collectivement pas plus de 20 % des actifs totaux consolidés et des produits consolidés de la Société à la date des présentes, ont été omises de l'organigramme.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

### Historique de Pages Jaunes Limitée

Les paragraphes qui suivent décrivent l'évolution des activités de la Société au fil des années.

Le premier annuaire imprimé de Pages Jaunes a été publié par l'un de ses prédécesseurs en 1908. L'entreprise a été exploitée comme une division de Bell Canada jusqu'en 1971, année où la Société a été constituée en filiale en propriété exclusive de Bell Canada. En novembre 2002, des membres du groupe de Bell ont vendu l'entreprise à un groupe de capital-investisseurs et la Société s'est inscrite en bourse en 2003.

De 2005 à 2010, la Société a réalisé un certain nombre d'acquisitions qui l'ont grandement aidée à étendre sa présence au-delà du Québec et de l'Ontario dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, et qui lui ont procuré une plateforme nationale d'où offrir ses produits et services.

En 2010, la Société a lancé Mediative, qui offre des services spécialisés de marketing numérique et de médias de performance à des clients nationaux, partout au Canada. Mediative exploite un vaste réseau d'édition et possède l'une des plus importantes bases de données sur les consommateurs au Canada. La division fournit à des entreprises et à des marques nationales des solutions de marketing novatrices qui leur permettent de rejoindre et d'intéresser des clients éventuels et de les acquérir. La direction estime que son réseau génère plus de cinq milliards d'impressions par année et sert environ 50 % des Canadiens.

En décembre 2014, la Société a conclu l'acquisition de Bookenda Limitée (« Bookenda ») et des activités de Candia Digital Group Inc. (« PJ Resto »). Grâce à leur forte présence dans le secteur de la restauration de la région du Grand Montréal, les médias numériques de Bookenda offrent aux utilisateurs et aux marchands une plateforme transactionnelle en ligne qui leur permet d'interagir et de gérer facilement les réservations. Quant à PJ Resto, elle détient et exploite des guides numériques de restaurants dans la région du Grand Toronto et offre aux utilisateurs une vaste base de données d'inscriptions de restaurants locaux, de critiques, de rabais, de listes de lecture et d'événements ainsi que des capacités de commande en ligne en temps réel.

En juillet 2015, Pages Jaunes a acquis toutes les actions du réseau DuProprio/ComFree (« DPCF »). Cette acquisition a fourni à la Société les plateformes et les technologies requises pour satisfaire aux besoins des consommateurs sur le marché immobilier canadien. Exerçant ses activités sous les bannières DuProprio au Québec et ComFree dans le reste du Canada, DPCF offre aux propriétaires un service éprouvé, professionnel et économique pour mettre en marché et vendre leurs propriétés. À l'heure actuelle, DPCF est le quatrième réseau numérique immobilier le plus visité au Canada et le site immobilier dominant au Québec.

En mars 2016, la Société a acquis les actifs nets consolidés d'Oriole Media Corp. (exerçant ses activités sous la dénomination JUICE Mobile (« JUICE »)), entreprise de technologie publicitaire de premier plan dont les plateformes programmatiques exclusives facilitent l'achat et la vente automatique de publicité mobile entre les marques et les éditeurs. Depuis sa création en 2010, JUICE a réussi à tirer parti de ses plateformes de publicité mobiles, soit Nectar et Swarm, pour tisser des liens précieux avec un vaste réseau de marques et d'éditeurs.

## **ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

### **Nos activités**

Pages Jaunes, qui est un fournisseur canadien de premier plan de médias numériques et de solutions marketing au Canada, offre aux entreprises locales, aux marques nationales et aux clients des outils personnalisés qui leur permettent d'interagir et de faire des affaires dans l'économie numérique actuelle. PJ exerce des activités dans quatre segments : i) le segment de PJ; ii) le segment Agence de PJ; iii) le segment Immobilier de PJ et iv) le segment Autre de PJ.

Pages Jaunes, agissant par l'intermédiaire de son segment PJ, offre aux petites et moyennes entreprises (« PME ») du Canada un accès intégral à l'une des gammes de solutions de marketing et de médias numériques et traditionnels les plus complètes au pays, notamment le positionnement prioritaire en ligne et mobile sur les médias numériques PJ, la syndication de contenu, des solutions de moteurs de recherche, la réalisation de sites Web, la gestion de campagnes sur les médias sociaux, un service d'affichage numérique ainsi que la production vidéo et la publicité imprimée. L'effectif de vente de PJ, qui compte environ 650 professionnels, offre notre gamme complète de solutions de marketing aux entreprises locales partout au pays, tout en répondant aux besoins changeants de sa clientèle existante, qui compte 229 000 PME. De plus, PJ continue d'améliorer sa proposition de valeur aux entreprises locales en leur offrant des solutions SaaS (logiciel-service) ainsi que des produits de gestion des relations avec les clients. PJ offre aux propriétaires de restaurants, par l'intermédiaire du système de gestion des réservations de Bookenda, une solution complète qui leur permet de gérer efficacement les réservations

et les commandes, d'accroître leur visibilité sur le marché et de favoriser la fidélisation des clients, le tout à prix concurrentiel.

Le segment Agence de PJ offre des solutions de marketing dont la portée s'étend au-delà des PME pour répondre aux besoins en matière de publicité nationale des marques et des éditeurs. Mediative exploite un vaste réseau d'éditeurs et l'une des plus importantes bases de données sur les consommateurs au pays. Mediative fournit à des entreprises et à des marques nationales des solutions de marketing qui leur permettent de joindre des clients éventuels. JUICE, une entreprise de technologies publicitaires mobiles acquise en mars 2016, facilite l'achat et la vente automatiques de publicité mobile entre les marques et les éditeurs par l'entremise d'une plateforme programmatique directe et d'une plateforme d'enchères en temps réel. Avec Totem, PJ offre la conception et la livraison de contenu personnalisé pour les marques mondiales. Le segment Agence permet à PJ de s'établir en tant qu'agence de publicité nationale fixe et mobile.

Le segment Immobilier de PJ offre aux propriétaires de maison du Canada des médias pour vendre leur maison d'une façon peu coûteuse et qui a fait ses preuves, et publie des inscriptions immobilières à l'échelle locale. Il répond aux besoins des clients du marché immobilier canadien grâce à ses filiales DPCF et Pages Jaunes Immobilier. Par l'intermédiaire de la plateforme DPCF, PJ est positionnée comme un chef de file du marché immobilier interconsommateurs canadien avec environ 20 % de toutes les inscriptions et ventes immobilières au Québec. Diverses initiatives sont actuellement mises en place pour faire croître l'utilisation de la plateforme DPCF en Ontario.

Le segment Autre de PJ offre un portefeuille diversifié de médias aux consommateurs canadiens, dont le service d'annuaire numérique 411.ca, ainsi que des revues qui génèrent un contenu local en matière d'art de vivre spécifique à la région de l'Ouest canadien, particulièrement dans les domaines de la restauration, de l'immobilier et de l'art de vivre.

Les médias numériques de la Société, principalement les médias fixes, mobiles et imprimés, demeurent des marchés efficaces pour les marchands locaux canadiens, les marques et les consommateurs. Le réseau de médias de la Société permet aux Canadiens de découvrir des entreprises dans leurs quartiers, dans les marchés verticaux des services, de l'immobilier, de la restauration et du commerce de détail. Voici une description des médias numériques actuels de la Société :

- PJ<sup>MC</sup> – disponible en ligne et comme application mobile à l'adresse PJ.ca, PJ permet aux utilisateurs de découvrir leur quartier et d'y faire des affaires au moyen de profils de marchands complets, de contenu éditorial pertinent, de critiques et de fonctionnalités de réservation;
- Canada411 (C411) – l'une des destinations en ligne et sur mobile les plus fiables et fréquentées au Canada pour obtenir les coordonnées de personnes et d'entreprises locales;
- RedFlagDeals.com<sup>MC</sup> – principal fournisseur canadien de forums sur le magasinage, les promotions, les bons de réduction et les rabais mobiles et en ligne;
- PJ Resto<sup>MC</sup> – média numérique qui permet aux utilisateurs de rechercher et de découvrir des restaurants locaux et d'effectuer des réservations en fonction du moment de la journée, de l'ambiance recherchée, de l'objectif visé et de suggestions d'experts, en plus d'offrir des capacités de commande en ligne;
- Bookenda.com – plateforme transactionnelle en ligne de premier plan qui permet aux utilisateurs et aux marchands d'interagir et de gérer les réservations et les commandes;
- PJ Shopwise<sup>MC</sup> – application mobile offrant des rabais et des circulaires géolocalisés ainsi qu'un accès à des catalogues de produits de détaillants locaux et nationaux.

Pages Jaunes continue d'exploiter une importante entreprise d'annuaires imprimés et a publié, en 2017, 330 éditions d'annuaires téléphoniques imprimés. En outre, la Société est l'éditeur officiel des annuaires de Bell, de Telus, de Bell Aliant, de MTS Allstream et d'un certain nombre d'autres entreprises de téléphonie titulaires qui détiennent des parts de marché de premier plan dans leurs territoires respectifs.



## Employés

La Société compte approximativement 2 400 employés, dont 1 500 au sein de PJ, dans ses bureaux au Canada et aux États-Unis. Son équipe de conseillers en ventes, de professionnels de l'exécution des commandes numériques et de directeurs de campagne au Canada est parmi les plus grandes au Canada. Elle dispose d'un effectif de ventes de quelque 650 conseillers médias et membres du personnel du soutien aux ventes, qui offrent des services à ses clients partout au Canada. Cet effectif se compose de conseillers médias qui travaillent en vente directe ou en vente au téléphone. Il est divisé selon les catégories particulières de clients, ce qui permet une relation privilégiée avec chaque client.

Certains conseillers médias ainsi que certains employés de bureau de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, soit environ 40 % de l'effectif de la Société, sont syndiqués. Les employés de bureau de Pages Jaunes aux États-Unis ne sont pas syndiqués. Le tableau suivant indique les syndicats représentant les employés de PJ syndiqués, le statut des conventions collectives en vigueur ainsi que le nombre d'employés représenté par chaque syndicat au 31 décembre 2017 :

Syndicat	Unité de négociation	Emplacement	Date d'expiration	Nombre d'employés
Canadian Office and Professional Employees' Union	Section locale 131 du COPE	Conseillers médias de l'Ontario autres que ceux de la ville de Thunder Bay	30 juin 2018	117
UNIFOR	Section locale 39-4 d'UNIFOR	Conseillers médias de la ville de Thunder Bay	30 juin 2018	3
Syndicat des employées et employés professionnels(les) et de bureau	Section locale 574 (S) du SEPB	Conseillers médias du Québec	31 décembre 2017	190
Fraternité internationale des ouvriers en électricité	Section locale 2228 (S) de la FIOE	Conseillers médias de l'Alberta	31 décembre 2017	60
Canadian Office and Professional Employees' Union	Section locale 378 du COPE	Conseillers médias de la Colombie-Britannique	31 décembre 2017	109
UNIFOR	Section locale 7	Conseillers médias et employés de bureau du Manitoba	31 décembre 2017	7
UNIFOR	Section locale 6006 d'UNIFOR	Employés de bureau de l'Ontario	31 décembre 2017	78
Fraternité internationale des ouvriers en électricité	Section locale 213 de la FIOE	Certains employés de PJ Immobilier de la Colombie-Britannique	31 décembre 2018	3

Syndicat	Unité de négociation	Emplacement	Date d'expiration	Nombre d'employés
Syndicat des employées et employés professionnels(les) et de bureau	Section locale 574 (C) du SEPB	Employés de bureau du Québec	31 mars 2019	188

La Société considère qu'elle entretient de bonnes relations avec ses employés et elle met tout en œuvre afin de maintenir une relation positive avec les syndicats. En 2018, elle commencera à négocier le renouvellement des conventions collectives conclues avec toutes les unités de négociation et elle négociera avec la section locale 6006 d'UNIFOR l'exclusion des employés de Toronto de la convention collective.

#### *Ventes, production et composants*

Une équipe de vente, composée de conseillers médias et de membres du personnel de soutien aux ventes, sollicite les entreprises clientes canadiennes, actuelles et éventuelles, de P.J. Munie d'outils numériques et de connaissances concurrentielles du marché, l'équipe de vente de la Société est bien équipée pour présenter aux clients un ensemble des produits et services les mieux en mesure de répondre à leurs besoins vitaux de marketing. L'équipe de vente recueille les renseignements sur l'entreprise du client et les transmet à l'équipe d'exécution, qui livre les produits ou fournit les services demandés.

Le cycle de vente et d'exécution des commandes de produits numériques varie en fonction du produit acheté et des objectifs de marketing précis du client. Le cycle de vente et de publication des annuaires imprimés dure environ 12 mois à compter de la date de première vente. Les annuaires de Pages Jaunes sont imprimés et distribués chaque année dans les marchés de la Société.

Exception faite de certains produits de marketing par moteur de recherche (les « MMR »), d'optimisation pour moteurs de recherche (les « OMR ») et de syndication de contenu, qui sont gérés par l'intermédiaire de fournisseurs tiers, la Société gère à l'interne la majeure partie de la production et des composantes de tous ses produits, y compris la production et l'hébergement de sites Web, de vidéos haute définition et de profils sur Facebook, le processus de compilation des annuaires imprimés et numériques, ainsi que la mise à jour des inscriptions, le traitement des contrats de vente et des commissions, la création et la conception des annonces, la mise en page et le transfert des pages terminées aux annuaires numériques et aux imprimeurs de Pages Jaunes pour les annuaires imprimés. P.J. confie à un fournisseur tiers l'impression et la reliure de tous ses annuaires publiés au Canada. La matière première principale utilisée dans la fabrication d'un annuaire imprimé est le papier, dont le coût représente moins de 2 % des produits que la Société tire des annuaires. La Société charge des tiers de distribuer ses annuaires dans la région géographique couverte par chaque annuaire.

Aux termes de conventions distinctes de facturation et de recouvrement conclues avec Bell, Telus, Bell Aliant et MTS Allstream (collectivement, les « sociétés de télécommunications partenaires »), et d'autres compagnies de téléphone indépendantes, une partie de la facture mensuelle de la Société est inscrite sur une ligne distincte dans les factures de téléphone des clients qui utilisent l'entreprise de téléphone titulaire comme fournisseur de services téléphoniques. Les sociétés de télécommunications partenaires fournissent également des services de recouvrement. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société – Liens d'affaires avec des sociétés de télécommunications ».

Les clients dont le fournisseur de services téléphoniques n'est pas la compagnie de téléphone titulaire qui achètent des produits à l'extérieur du territoire de leur compagnie de téléphone titulaire ou qui sont, après le 1<sup>er</sup> novembre 2014, des utilisateurs des services de la Société, reçoivent leurs factures directement de la Société tous les mois. La Société facture les entrepreneurs vendeurs et les agents de

commercialisation agréés (les « ACA »), qui représentent les clients au nom de la Société, au moment de la publication de l'annuaire chaque année et ceux-ci facturent leurs clients par la suite.

La Société comptabilisait les produits mensuellement au cours de la durée de vie estimative de la publicité, à concurrence de 12 mois à compter de la date de livraison ou d'affichage, respectivement. Le montant facturé aux ACA était reporté et constaté sur une période de 12 mois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les produits d'exploitation tirés des produits imprimés sont comptabilisés sur livraison des annuaires imprimés plutôt que pendant la période de publication de 12 mois. Les coûts de publication sont reportés et comptabilisés au moment où les produits d'exploitation tirés des imprimés sont comptabilisés et certains produits d'exploitation, comme les frais de conception de sites Web et de vidéos, seront comptabilisés au moment où la conception du site Web et de la vidéo sera terminée.

#### *Liens d'affaires avec des sociétés de télécommunications*

Pages Jaunes a conclu des conventions d'édition avec Bell, Telus et Bell Aliant, dont elle édite officiellement et en exclusivité les annuaires téléphoniques. Les négociations se poursuivent aux fins du renouvellement pour cinq (5) ans supplémentaires de la convention conclue avec Bell Canada (auparavant MTS Inc.), qui a expiré le 31 décembre 2017. La Société a conclu des conventions de licence sans redevance trentenaires qui lui confèrent le droit d'utiliser les marques de commerce Bell (jusqu'en 2032), Telus (jusqu'en 2031), Bell Aliant (jusqu'en 2037) et MTS Allstream (jusqu'en 2036) pour publier des annuaires téléphoniques imprimés et numériques sous quelque format que ce soit (sous réserve de certaines exceptions). Aux termes de ces conventions, Bell, Telus, Bell Aliant et MTS Allstream ont convenu de ne pas faire concurrence à la Société dans la création, la publication, la distribution ou le marketing d'annuaires téléphoniques (sous réserve de certaines exceptions) pendant 30 ans suivant la signature de leurs conventions de licence de publication et de marque de commerce respectives. De plus, la Société a conclu des conventions de facturation et de recouvrement avec Bell (jusqu'en 2018), Telus (jusqu'en 2031), Bell Aliant (jusqu'en 2018) et Bell Canada (auparavant MTS Inc.) (jusqu'en 2018), aux termes desquelles chacune de ces entreprises offre des services de facturation et de recouvrement pour le compte de la Société, qui concernent notamment la facturation et le recouvrement des frais de publicité dans les annuaires dus par certains clients de Pages Jaunes qui sont également clients des sociétés de télécommunications partenaires.

#### *Concurrence*

La Société est concurrencée sur le marché de recherche locale, en ligne, mobile et imprimée ainsi que sur le marché des solutions de publicité.

Sur le marché de la consommation et du référencement payant, la Société est exposée à la concurrence numérique provenant de moteurs de recherche comme Google, Bing et Yahoo!. La Société est également en concurrence avec les médias qui fournissent des annonces classées, des annuaires ou des listes d'entreprises comme Apple Maps (étant donné les nombreuses applications intégrées iOS dans les appareils mobiles Apple), le réseau Google (plus précisément Google Mon Entreprise), OpenTable, TripAdvisor, Yelp, Kijiji et Craigslist, des sites de courtage immobilier comme ACI, Remax et Centris ainsi que des organismes de réseautage social comme Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram. Cependant, la Société travaille en partenariat avec les joueurs les plus importants, dont Facebook, Google et Apple, et utilise leurs écosystèmes pour générer de la visibilité pour ses clients. En échange, ces marques mondiales reçoivent les inscriptions et les renseignements exacts et crédibles de PJ sur les entreprises canadiennes qu'ils intègrent à leurs plateformes.

Dans les médias imprimés de recherche locale, Pages Jaunes publie 330 annuaires et est exposée à la concurrence provenant de journaux communautaires et d'éditeurs indépendants, actifs à l'échelle locale. Au Québec, Les Annuaires G.B. Inc. publie environ 30 annuaires destinés aux collectivités. En Ontario, Goldbook, filiale de Metroland Media Group, filiale en propriété exclusive de Torstar Corporation, publie une quarantaine d'annuaires. En Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, ACTIONpages, éditeur américain indépendant, publie environ 12 annuaires imprimés.

Sur le marché des solutions de marketing numériques, la Société est exposée à la concurrence de nombreux fournisseurs de services complets comme Rogers, ReachLocal Canada, filiale en propriété exclusive de Gannett Co., Bell, Telus, Web.com, GoDaddy.com et diverses agences de publicité numériques, qui offrent aux entreprises nationales ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services de conception et d'hébergement de sites Web, ainsi que diverses solutions de commerce électronique, des solutions de moteur de recherche, du marketing dans les médias sociaux ou de l'affichage numérique.

Sur le marché publicitaire national et/ou mondial, la Société est exposée à la concurrence de plusieurs agences qui fournissent des services médiatiques aux grandes marques et des services de marketing, comme Cossette, OMD, UM Canada, MindShare et MacLaren M2. En outre, la Société est maintenant confrontée à la concurrence de solutions de ventes aux enchères et de publicité programmatiques, comme AcuityAds, Rubicon Project, Criteo SA et Rocket Fuel.

#### *Questions d'ordre réglementaire*

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») ne réglemente pas la vente d'annonces dans les annuaires ni les activités de Pages Jaunes, sauf en ce qui a trait à la protection des renseignements sur les clients de l'entreprise téléphonique titulaire, qui se voit obligée par le CRTC d'imposer certaines obligations à la Société en ce qui touche les annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques et d'annonces classées. Ces exigences comprennent le droit du client de recevoir, sans frais, des exemplaires de l'annuaire alphabétique dans lequel son numéro de téléphone est inscrit dans tous les marchés où l'entreprise téléphonique titulaire est fournisseur de services téléphoniques locaux titulaires.

#### **Notes**

Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») et DBRS Limited (« DBRS ») attribuent aux titres de créance des notes qui varient de « AAA », soit la note la plus haute, à « D », soit la note attribuée à des titres qui font l'objet d'un défaut de paiement. Les notes de S&P vont de « AA » à « CCC » et peuvent être modulées par l'ajout du signe plus « (+) » ou moins « (-) » qui indique le classement relatif à l'intérieur d'une catégorie principale de notes. Les notes de DBRS vont de « AA » à « C » et peuvent être modulées par l'ajout du qualificatif « (élevé) » ou « (faible) » qui indique le classement relatif d'une note à l'intérieur d'une catégorie de notes donnée.

S&P a attribué à la Société la note « B- », avec perspectives stables, la note « B+ » à ses nouveaux billets garantis de premier rang (terme défini à la rubrique « Structure du capital – Description des billets garantis de premier rang ») et la note « CCC » à ses débetures échangeables (terme défini à la rubrique « Structure du capital – Description des débetures échangeables »).

S&P attribue les notes « BB », « B », « CCC » et « C » aux obligations qu'elle considère comme ayant d'importantes caractéristiques spéculatives. S&P attribue la note « BB- » aux titres d'emprunt qui comportent moins de risques de non-paiement que d'autres titres spéculatifs. Toutefois, ces titres d'emprunt comportent des incertitudes ou sont assujettis à une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable qui pourrait faire en sorte que le débiteur ne soit pas en mesure de respecter les engagements financiers pris aux termes de ces titres. Les instruments financiers auxquels S&P attribue des notes de la catégorie « B » sont considérés par S&P comme provenant d'émetteurs qui sont plus vulnérables que les débiteurs notés « BB », mais qui ont actuellement la capacité de respecter leurs engagements financiers. En outre, cette note indique, de l'avis de S&P, qu'une conjoncture commerciale, financière ou économique défavorable aura probablement pour effet de miner la capacité ou la volonté de l'émetteur de respecter ses engagements financiers. S&P estime que, lorsqu'elle attribue la note « CCC » à des titres d'emprunt, l'émetteur est vulnérable à ce moment-là et que le respect de ses engagements financiers est tributaire d'une conjoncture commerciale, financière et économique favorable.

DBRS a attribué à la Société une note d'émetteur de « B (élevé) » avec perspectives stables, la note « BB (faible) » pour ses nouveaux billets garantis de premier rang et la note « B (faible) » pour ses débetures échangeables.

Les instruments financiers qui sont notés dans la catégorie « B » par DBRS constituent, de l'avis de celle-ci, des titres de qualité hautement spéculative. En outre, DBRS ajoute qu'il existe un haut niveau d'incertitude quant à la capacité de l'émetteur de respecter ses obligations financières. Les instruments financiers qui sont notés dans la catégorie « BB » par DBRS sont, de l'avis de celle-ci, des titres spéculatifs qui ne sont pas de qualité et la capacité de paiement des émetteurs de ces obligations financières est incertaine et vulnérable aux événements futurs.

Les notes indiquées ci-dessus fournissent aux investisseurs un avis indépendant sur la qualité du crédit. Les notes de S&P et DBRS sont attribuées selon des facteurs quantitatifs et qualitatifs applicables à la Société. Elles visent à indiquer le risque que la Société ne respecte pas ses obligations en temps opportun, sans tenir compte de certains facteurs comme les risques liés au marché ou aux prix. Cependant, elles ne se veulent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres et elles peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences de notation. Chaque note doit être évaluée indépendamment de toute autre note.

La Société verse une rémunération habituelle à S&P et à DBRS pour l'attribution des notes susmentionnées. La Société s'attend raisonnablement à continuer de verser une telle rémunération dans l'avenir.

### **Installations**

Le siège social de la Société est situé dans des bureaux loués au 1751, rue Richardson, Montréal (Québec). La Société a aussi des bureaux dans la plupart des provinces canadiennes ainsi qu'une installation aux États-Unis. Les bureaux principaux de la Société sont situés à Montréal (Québec), Lévis (Québec) (dont le seul occupant est Bookenda), Toronto (Ontario), Burnaby (Colombie-Britannique) et Calgary (Alberta).

### **Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement**

La Société a fait des dons ou a tenu diverses activités de philanthropie et d'engagement social, dont beaucoup ont contribué à la vitalité et à la santé des collectivités et des quartiers locaux, pour des organismes de partout au Canada, notamment : la recherche sur la maladie d'Alzheimer menée à l'Hôpital général juif de Montréal (le Festin de Babette), la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau (Tour CIBC Charles-Bruneau), La Croix-Rouge (les feux de forêts de la Colombie-Britannique et les inondations printanières du Québec) et L'étoffe du succès, qui soutient les femmes qui intègrent le marché du travail.

Pages Jaunes a également continué d'offrir son programme de retrait de la liste de distribution des annuaires imprimés, qui permet aux Canadiens de retirer leur adresse de la liste de distribution des annuaires imprimés Pages Jaunes en appelant le 1 800 268-5637.

Le papier utilisé dans les annuaires imprimés est fabriqué par des fournisseurs canadiens et est principalement constitué de copeaux de bois. Par ailleurs, les annuaires imprimés sont entièrement recyclables. Les annuaires imprimés caducs ont un taux de recyclage en fin de vie extrêmement élevé comparativement à d'autres documents.

À l'interne, Pages Jaunes reconduit son système de recyclage des déchets, du papier, du plastique, du verre, des cartouches d'encre et des piles et diminue son usage de papier.

La Société n'a déclaré aucun risque environnemental important actuel ou possible dans ses installations louées, elle n'a pas fait l'objet de poursuites ou réclamations importantes pour une responsabilité

environnementale et n'a reçu aucune demande ou mise en demeure qui pourrait aboutir à de telles poursuites ou réclamations.

### **Gouvernance d'entreprise**

La Société s'engage à respecter des normes déontologiques élevées dans toutes ses activités et pratiques commerciales. Elle a un code d'éthique qui est révisé annuellement. Tous les administrateurs et employés de la Société doivent confirmer chaque année avoir lu le code d'éthique et en avoir respecté les exigences. Le comité de gouvernance d'entreprise et de nomination de la Société surveille et examine les pratiques de gouvernance d'entreprise.

### **Poursuites et application de la loi**

La Société est parfois partie à diverses poursuites et à des mesures réglementaires sans importance dans le cours normal des activités. La direction croit que les litiges et les mesures réglementaires qui visent la Société actuellement, ou qui l'ont visée depuis le début du dernier exercice clos, pris individuellement ou ensemble, ne sont pas importants pour sa situation financière consolidée ou ses résultats d'exploitation.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

### *Description des actions ordinaires*

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 26 mars 2018, 28 075 308 actions ordinaires de la Société étaient émises et en circulation.

Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, sauf les assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de la Société ont le droit de voter séparément comme catégorie ou série. Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit de recevoir, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux autres catégories d'actions de la Société, les dividendes déclarés par le conseil d'administration de la Société sur les actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Dividendes et distributions ». En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de Pages Jaunes, les porteurs de ses actions ordinaires ont le droit de recevoir, après paiement de toutes les dettes et sous réserve des droits préférentiels des catégories d'actions de Pages Jaunes prenant rang supérieur aux actions ordinaires, le reliquat des actifs et des biens de Pages Jaunes.

### *Régime d'options d'achat d'actions*

La Société offre actuellement un régime d'options d'achat d'actions à ses employés (le « régime d'options sur actions »). Ce régime vise à attirer et à fidéliser les employés de Pages Jaunes capables de grandement contribuer au succès de l'entreprise ainsi qu'à harmoniser plus étroitement les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de Pages Jaunes Limitée. Un maximum de 1 290 612 options peut être attribué en vertu du régime d'options sur actions. Au 26 mars 2018, 1 633 617 options étaient émises et en cours, sous réserve de l'approbation des actionnaires devant être obtenue à l'assemblée annuelle du 11 mai 2018.

### *Description des actions privilégiées*

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif pouvant être émises en série, assorties des droits, privilèges, restrictions et conditions établis par le conseil d'administration de la Société avant leur émission. Au 26 mars 2018, aucune action privilégiée de Pages Jaunes n'était émise et en circulation. Les actions privilégiées de chaque série occupent un rang égal à celui des actions privilégiées des autres séries et

prennent rang avant les actions ordinaires et toutes les autres actions ayant un rang inférieur aux actions privilégiées à l'égard du versement de dividendes et de la distribution d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société. Elles peuvent également être assorties d'autres droits préférentiels par rapport aux actions ordinaires et aux autres actions d'un rang inférieur, établis au moment de la création de chaque série. Sauf indication contraire dans les conditions particulières d'une série d'actions privilégiées et dans les cas prévus par la loi, les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des porteurs d'actions ordinaires.

#### *Description des billets garantis de premier rang*

#### **Nouveaux billets garantis de premier rang à 10,00 %**

Le 19 octobre 2017, la Société, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, PJ, a émis des billets garantis de premier rang à 10,00 % d'un montant en capital total de 315 M\$ (les « nouveaux billets garantis de premier rang ») échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2022, à un prix d'émission de 980 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital des nouveaux billets garantis de premier rang, ce qui représente une réduction de 6,3 M\$. Les nouveaux billets garantis de premier rang portent intérêt depuis le 19 octobre 2017 au taux de 10,00 % par année, payable à terme échu en versements semestriels le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Les nouveaux billets garantis de premier rang sont garantis inconditionnellement en vertu d'un cautionnement de premier rang par la Société et toutes ses filiales assujetties à des restrictions (définies dans la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang comme étant toutes les filiales de la Société autres que celles désignées par le conseil d'administration comme étant des filiales non assujetties à des restrictions) et sont garanties par une charge de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant les biens affectés en garantie, qui comprennent la totalité des biens de la Société et des filiales assujetties à des restrictions, qu'ils soient détenus à la date d'effet ou acquis par la suite, sauf certains biens exclus.

La convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang contient des clauses restrictives qui imposent notamment des restrictions à la création de dettes supplémentaires, au paiement de dividendes et d'autres restrictions concernant les paiements, les investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions, la constitution de sûretés, la cession-bail, les fusions, les regroupements et ventes d'actifs, certaines opérations avec des membres du même groupe et ses activités commerciales. La convention n'oblige pas à maintenir certains ratios financiers. Les restrictions fondées sur les ratios financiers ne s'appliquent qu'au moment de contracter une dette.

Au 26 mars 2018, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives de la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang.

#### *Rachat obligatoire*

Aux termes de la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, la Société doit utiliser un montant équivalant à 100 % de ses flux de trésorerie excédentaires consolidés (terme défini dans les présentes) et de tout produit net désigné (au sens donné à *Designated Net Proceeds* dans la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang) tiré de ventes d'actifs (au sens donné à *Asset Sales* dans la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang) pour la dernière période de rachat obligatoire pour racheter semestriellement, le dernier jour de mai et de novembre de chaque année à compter du 31 mai 2018, les nouveaux billets garantis de premier rang à un prix de rachat équivalant à 100 % du capital, à la condition que la Société maintienne un solde de trésorerie minimal de 20 M\$ le dernier jour de la période de rachat obligatoire. La Société doit utiliser 75 % de ses flux de trésorerie excédentaires consolidés pour racheter les nouveaux billets garantis de premier rang si le ratio de levier financier consolidé le dernier jour de la période de rachat obligatoire n'est pas plus élevé que 1,5 : 1. Les flux de trésorerie excédentaires (au sens donné à *Excess Cash Flow* dans la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang) dans la convention relative aux nouveaux billets,

désignent les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation, ajustés pour tenir compte des éléments suivants, tels qu'ils sont présentés dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société : les dépenses d'investissement, sous réserve de certains montants maximaux prévus dans la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, le rachat des nouveaux billets garantis de premier rang autrement que dans le cadre d'un rachat obligatoire et tous les paiements en capital effectués au titre de l'obligation locative de la Société.

#### *Rachat optionnel*

À tout moment avant le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Société peut, à son gré, racheter une partie ou la totalité des nouveaux billets garantis de premier rang, à un prix équivalant à 103 % du montant en capital total plus les intérêts courus et impayés. Du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019, la Société pourra, à son gré, racheter une partie ou la totalité des nouveaux billets garantis de premier rang, à un prix équivalant à 102 % du montant en capital total plus les intérêts courus et impayés. Du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020, la Société pourra, à son gré, racheter une partie ou la totalité des nouveaux billets garantis de premier rang, à un prix équivalant à 101 % du montant en capital total plus les intérêts courus et impayés. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, la Société pourra, à son gré, racheter une partie ou la totalité des nouveaux billets garantis de premier rang, à un prix équivalant à 100 % du montant en capital total plus les intérêts courus et impayés.

Les nouveaux billets garantis de premier rang sont garantis par la Société et ses filiales, à l'exception de PJ, qui est l'émetteur des nouveaux billets garantis de premier rang (collectivement, les cautions), ainsi que par des charges et des sûretés réelles de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant la quasi-totalité des actifs (autres que les actifs qui servent à garantir l'emprunt garanti par des actifs de la Société) détenus actuellement ou acquis ultérieurement par PJ et les cautions ainsi que par des charges et des sûretés réelles de deuxième rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant les actifs qui servent à garantir l'emprunt garanti par des actifs. Les nouveaux billets garantis de premier rang constituent des obligations garanties de premier rang de PJ. Les nouveaux billets garantis de premier rang ont égalité avec toute dette de PJ qui n'est pas expressément subordonnée des nouveaux billets garantis de premier rang pour ce qui est du droit du paiement et à cet égard, ils sont de rang supérieur à toute dette subordonnée existante et future de PJ.

Pour plus de détails sur les nouveaux billets garantis de premier rang, veuillez vous reporter à la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, affiché sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### *Description des débetures échangeables*

Le 20 décembre 2012, la Société, par l'entremise de sa filiale PJ, a émis un capital de 107,5 millions de dollars de débetures échangeables subordonnées de premier rang échéant le 30 novembre 2022 (les « débetures échangeables »). L'intérêt sur les débetures échangeables court au taux de 8 % par année s'il est payé en espèces, ou de 12 % par année si la Société décide de payer en nature l'intérêt à l'égard de la totalité ou d'une partie des débetures échangeables alors en circulation sous forme de débetures échangeables supplémentaires. L'intérêt sur les débetures échangeables est payable semestriellement à terme échu en versements égaux le dernier jour de mai et de novembre de chaque année aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mai et le 15 novembre précédant immédiatement la date de paiement de l'intérêt en question. Le texte qui suit résume certaines dispositions des débetures échangeables.

Les débetures échangeables sont des obligations subordonnées de premier rang non garanties de PJ. Les débetures échangeables ne sont assorties d'aucune sûreté et sont garanties sans condition de façon subordonnée par la Société et l'ensemble de ses filiales assujetties à des restrictions (définies dans la convention relative aux débetures échangeables comme étant toutes les filiales de la Société autres que celles qui sont désignées par le conseil d'administration comme non assujetties à des restrictions).

La convention relative aux débetures échangeables contient des clauses restrictives qui imposent notamment des restrictions à la création de dettes supplémentaires, au paiement de dividendes et



d'autres restrictions concernant les paiements, les investissements dans des filiales non assujetties à des restrictions, la constitution de sûretés, la cession-bail, les fusions, les regroupements et ventes d'actifs, certaines opérations avec les membres du même groupe et ses activités commerciales. La convention n'oblige pas à maintenir certains ratios financiers. Les restrictions fondées sur des ratios financiers ne s'appliquent qu'au moment de contracter une dette.

Au 26 mars 2018, la Société respectait l'ensemble des clauses restrictives de la convention relative aux débetures échangeables.

#### *Option d'échange*

Les débetures échangeables peuvent être échangées, au gré du porteur, contre des actions ordinaires de la Société en tout temps à un prix d'échange par action ordinaire correspondant à 19,04 \$, sous réserve de rajustement au titre de transactions en capital déterminées.

#### *Remboursement facultatif*

La Société peut, en tout temps à compter de la date à laquelle tous les nouveaux billets garantis de premier rang ont été réglés intégralement, rembourser la totalité ou une partie des débetures échangeables, à son gré, moyennant remise d'un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de remboursement calculé comme suit :

- si le remboursement a lieu avant le 31 mai 2021, 110 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement;
- si le remboursement a lieu à compter du 31 mai 2021, 100 % du capital majoré de tout intérêt couru et impayé jusqu'à la date de remboursement.

Pour plus de détails sur les débetures échangeables, veuillez vous reporter à la convention relative aux débetures échangeables, affichée sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### *Emprunt garanti par des actifs*

En août 2013, la Société a conclu, par l'entremise de PJ, un emprunt garanti par des actifs de 50 millions de dollars, d'une durée de 5 ans, arrivant à échéance en août 2018, qui est affecté aux besoins généraux de l'entreprise. L'emprunt garanti par des actifs permet à la Société d'avoir accès à des fonds sous forme de prêts au taux préférentiel, à des prêts au taux des acceptations bancaires ou à des lettres de crédit. L'emprunt garanti par des actifs comporte une charge de premier rang sur les créances de la Société. Le 19 octobre 2017, la Société a conclu une convention de garantie et d'emprunt modifiée et mise à jour afin, notamment, de proroger la durée de l'emprunt garanti par des actifs jusqu'en août 2022 et pour réduire certains taux et frais.

L'emprunt garanti par des actifs est garanti par une charge de premier rang sur les créances de la Société. L'intérêt est calculé soit en fonction du taux des acceptations bancaires, soit en fonction du taux préférentiel majoré d'une marge applicable. L'emprunt garanti par des actifs est soumis à une réserve disponible de 5 millions de dollars si le ratio de couverture des charges fixes de la Société est inférieur à 1,1 fois pour les 12 derniers mois. Au 31 décembre 2017, la Société avait prélevé sur l'emprunt garanti par des actifs une somme de 6,4 millions de dollars sous forme de lettres de crédit émises et impayées. Par conséquent, une somme de 43,6 millions de dollars demeure disponible sur l'emprunt garanti par des actifs au 31 décembre 2017.

Au 26 mars 2018, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

*Description des bons de souscription*

Le 20 décembre 2012, la Société a émis, au total, 2 995 506 bons de souscription d'actions ordinaires (les « **bons de souscription** »). Chaque bon de souscription est transférable et permet à son porteur d'acheter une action ordinaire de Pages Jaunes à un prix d'exercice de 28,16 \$ par bon de souscription, payable au comptant en tout temps jusqu'au 20 décembre 2022 au plus tard. En date des présentes, 22 bons de souscription ont été convertis en actions ordinaires de Pages Jaunes.

En cas de changement de contrôle (terme défini dans la convention relative aux bons de souscription) de la Société, celle-ci peut, à son gré, acquérir ou annuler tous les bons de souscription en circulation en échange d'une somme en espèces (le « prix de rachat ») calculée comme il est indiqué dans le tableau ci-après. Le prix de rachat sera fondé sur la durée des bons de souscription qui reste à courir entre la date du changement de contrôle et leur expiration (termes définis dans la convention relative aux bons de souscription) (la « durée résiduelle »), et sur la valeur totale de la contrepartie offerte ou payable par action ordinaire de Pages Jaunes dans le cadre de l'opération donnant lieu au changement de contrôle (le « prix d'offre »), conformément au tableau qui suit :

Années résiduelles	Prix de l'action									
	5 \$	10 \$	15 \$	20 \$	25 \$	30 \$	35 \$	40 \$	45 \$	50 \$
	Prix de rachat (\$)									
10	0,51	2,35	5,13	8,51	12,29	16,35	20,60	25,00	29,51	34,11
9	0,40	2,03	4,64	7,89	11,57	15,56	19,77	24,14	28,63	33,21
8	0,30	1,72	4,12	7,22	10,80	14,72	18,88	23,21	27,67	32,24
7	0,21	1,39	3,58	6,51	9,97	13,80	17,91	22,20	26,65	31,20
6	0,13	1,08	3,02	5,75	9,07	12,81	16,85	21,11	25,53	30,08
5	0,07	0,77	2,42	4,93	8,08	11,71	15,69	19,92	24,33	28,87
4	0,03	0,49	1,81	4,03	6,98	10,49	14,40	18,60	23,01	27,56
3	0,01	0,24	1,19	3,05	5,75	9,11	12,95	17,13	21,56	26,15
2	0,00	0,07	0,60	1,98	4,32	7,48	11,27	15,47	19,96	24,63
1	-	0,00	0,12	0,81	2,55	5,44	9,22	13,58	18,25	23,09
0	-	-	-	-	-	1,84	6,84	11,84	16,84	21,84

Si le prix d'offre et la durée résiduelle ne sont pas indiqués dans le tableau ci-dessus, alors le prix de rachat sera établi comme suit :

- i) si le prix d'offre et/ou la durée résiduelle tombent entre deux valeurs indiquées dans le tableau, le prix de rachat sera établi par interpolation linéaire entre les deux prix et les deux durées jusqu'à l'échéance figurant au tableau, selon une année de 365 jours, selon le cas;
- ii) si le prix d'offre dépasse 50 \$ par action ordinaire, sous réserve du rajustement prévu à la convention relative aux bons de souscription, le prix de l'action sera réputé correspondre à 50 \$ et l'excédent du prix réel de l'action sur 50 \$ sera ajouté aux montants figurant dans la colonne « 50 \$ » afin de calculer le prix de rachat applicable;
- iii) si le prix d'offre est inférieur à 5 \$ par action ordinaire, sous réserve du rajustement prévu dans la convention relative aux bons de souscription, le prix de rachat sera nul.

Les prix de l'action indiqués dans le tableau seront rajustés de la même manière que tout rajustement apporté au nombre d'actions ordinaires de Pages Jaunes en application de la convention relative aux bons de souscription.

Pour plus de détails sur les bons de souscription, veuillez vous reporter à la convention relative aux bons de souscription, affichée sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La Société n'a pas déclaré ou versé de dividendes sur ses actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015. Dans un avenir prévisible, la Société ne prévoit pas déclarer de dividendes sur les actions ordinaires de Pages Jaunes. Toute décision future de verser des dividendes sur les actions ordinaires sera prise à la discrétion du conseil d'administration en fonction, notamment, des résultats d'exploitation, des besoins en liquidités, des liquidités excédentaires et de la situation financière de la Société ainsi que des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents.

Le versement de dividendes par la Société est sévèrement restreint par la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, la convention relative aux débetures échangeables et la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs. La Société et ses filiales (soit les filiales autres que certaines filiales qui ne sont pas assujetties à des restrictions) ne peuvent pas déclarer ni verser de dividendes ou de distributions aux porteurs de leurs actions, à l'exception des dividendes ou distributions payables en actions ordinaires ou en certaines actions privilégiées non rachetables, des dividendes ou distributions payables à la Société et à ses filiales et des autres versements exceptionnels autorisés par la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, la convention relative aux débetures échangeables et la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires et les bons de souscription de Pages Jaunes sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») respectivement sous les symboles « Y » et « Y.WT ». Les débetures échangeables de PJ sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « YPG.DB ».

### *Cours et valeur des titres*

Les tableaux qui suivent présentent la fourchette mensuelle des prix plafonds et planchers par action ordinaire et bon de souscription de Pages Jaunes et par débeture échangeable de PJ à la fermeture des marchés (TSX), ainsi que les volumes mensuels totaux et les volumes quotidiens moyens des actions ordinaires, des bons de souscription et des débetures échangeables négociés à la TSX du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

### *Actions ordinaires (Y)*

<b>Mois en 2017</b>	<b>Prix par action ordinaire (\$) Plafond mensuel</b>	<b>Prix par action ordinaire (\$) Plancher mensuel</b>	<b>Volume mensuel total des actions ordinaires</b>	<b>Volume quotidien moyen des actions ordinaires</b>
Janvier	18,00	17,26	948 847	45 183
Février	17,68	9,17	7 411 916	390 101
Mars	9,40	7,46	5 671 221	246 575
Avril	8,05	7,25	3 577 832	188 307
Mai	7,92	4,38	5 469 661	248 621

<b>Mois en 2017</b>	<b>Prix par action ordinaire (\$) Plafond mensuel</b>	<b>Prix par action ordinaire (\$) Plancher mensuel</b>	<b>Volume mensuel total des actions ordinaires</b>	<b>Volume quotidien moyen des actions ordinaires</b>
Juin	8,00	5,26	2 881 966	130 998
Juillet	7,41	6,54	1 084 360	54 218
Août	7,55	6,24	840 314	38 196
Septembre	9,12	7,53	2 334 147	116 707
Octobre	9,00	7,91	751 600	35 790
Novembre	7,82	6,80	679 819	30 901
Décembre	8,41	6,75	716 230	37 696

*Bons de souscription (Y.WT)*

<b>Mois en 2017</b>	<b>Prix par bon de souscription (\$) Plafond mensuel</b>	<b>Prix par bon de souscription (\$) Plancher mensuel</b>	<b>Volume mensuel total des bons de souscription</b>	<b>Volume quotidien moyen des bons de souscription</b>
Janvier	2,75	2,31	53 518	2 676
Février	2,52	1,00	273 524	15 196
Mars	1,09	0,83	274 015	13 048
Avril	1,05	0,83	57 252	3 817
Mai	1,00	0,65	145 278	11 175
Juin	0,79	0,60	62 182	3 658
Juillet	0,78	0,66	27 405	3 426
Août	0,75	0,59	47 009	4 701
Septembre	0,70	0,60	65 842	4 115
Octobre	0,69	0,60	49 462	7 066
Novembre	0,61	0,44	74 693	4 668
Décembre	0,52	0,37	77 909	4 583

*Débetures échangeables (YPG.DB)*

<b>Mois en 2017</b>	<b>Prix par débenture échangeable (\$) Plafond mensuel</b>	<b>Prix par débenture échangeable (\$) Plancher mensuel</b>	<b>Volume mensuel total des débentures échangeables</b>	<b>Volume quotidien moyen des débentures échangeables</b>
Janvier	113,00	108,51	1 253 002	65 947
Février	112,50	96,25	7 071 611	441 976

Mois en 2017	Prix par débenture échangeable (\$) Plafond mensuel	Prix par débenture échangeable (\$) Plancher mensuel	Volume mensuel total des débentures échangeables	Volume quotidien moyen des débentures échangeables
Mars	99,48	97,00	3 286 763	182 598
Avril	100,00	96,40	1 095 388	68 462
Mai	98,50	95,80	5 854 975	292 749
Juin	99,98	90,01	1 538 307	73 253
Juillet	100,00	91,86	524 174	32 761
Août	96,51	92,01	1 609 451	100 591
Septembre	97,01	93,01	406 694	33 891
Octobre	94,00	90,01	903 742	53 161
Novembre	90,02	80,01	1 233 235	58 725
Décembre	91,00	89,01	5 973 785	331 877

## RISQUES ET INCERTITUDES

Il y a lieu de prendre soigneusement en compte les facteurs de risque suivants, qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### *Réduction de la part du marché de la Société en raison d'une forte concurrence*

La Société fait concurrence à d'autres entreprises d'annonces-annuaires et d'annonces classées dans divers médias et plateformes, y compris Internet, les journaux, la télévision, la radio, les appareils de télécommunications sans fil, les revues, les panneaux publicitaires et le publipostage direct. En particulier, les activités annuaires font face à une vive concurrence en raison de la pénétration accrue du numérique au moyen des moteurs de recherche en ligne et des réseaux sociaux. Il est possible que la Société ne puisse livrer concurrence de manière efficace à ces concurrents en ligne, dont certains pourraient disposer de plus grandes ressources qu'elle. La stratégie Internet de la Société et ses activités annuaires pourraient être défavorablement touchées si les grands moteurs de recherche établissent des équipes de vente locales ou si elles font affaire de manière plus efficace avec les entreprises locales concernant les services de recherche. Ces concurrents pourraient réduire leurs prix pour accroître leur part du marché ou ils pourraient offrir leurs services à un prix inférieur à celui que la Société est en mesure d'offrir.

La Société pourrait être forcée de réduire ses prix ou d'offrir et d'assurer la prestation d'autres services pour demeurer concurrentielle. Dans l'éventualité où la Société ne pourrait soutenir efficacement la concurrence actuelle ou future, cette situation pourrait entraîner un certain nombre d'incidences, notamment la diminution de sa clientèle d'annonceurs et de ses tarifs, ainsi que l'augmentation de ses coûts, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

*Diminution plus marquée que prévu des produits d'exploitation tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs*

La Société pourrait subir des répercussions significatives si le recul de l'utilisation des annuaires téléphoniques imprimés devait se poursuivre à un rythme plus rapide que prévu. L'arrivée de nouvelles technologies et l'utilisation généralisée d'Internet entraînent des changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs. L'utilisation de produits sur Internet pour trouver de l'information, autrefois uniquement accessible dans les annuaires imprimés, a augmenté rapidement. Internet est de plus en plus accessible comme média publicitaire pour les entreprises de toutes tailles. De plus, l'utilisation d'Internet, notamment pour réaliser des transactions commerciales au moyen d'appareils mobiles, a entraîné l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux services qui font concurrence aux médias publicitaires traditionnels. Plus particulièrement, de tels changements ont une incidence marquée sur les produits imprimés, et la diminution de l'utilisation de ces médias se traduit graduellement par une baisse des produits d'exploitation tirés de la publicité. La consultation des annuaires commerciaux imprimés pourrait baisser plus vite que prévu, à mesure que les utilisateurs se tournent vers des appareils de médias numériques et interactifs pour s'informer sur les commerces locaux.

*Incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients, et de leur vendre de nouveaux produits*

Les produits d'exploitation de la Société demeurent durement touchés par le nombre réduit de clients. L'incapacité d'offrir à ses clients actuels des solutions de marketing qui répondent à leurs principaux objectifs de marketing et qui produisent un rendement sur le capital investi pourrait limiter la capacité de la Société à fidéliser ses clients actuels. De plus, l'incapacité de repérer et d'attirer de nouveaux clients au moyen des stratégies et des canaux d'acquisition de clients pourrait limiter la capacité de la Société à grossir sa clientèle. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

*Incapacité de la Société d'augmenter la demande pour ses produits de marketing et de médias numériques en raison de son incapacité de faire face à la concurrence actuelle ou future efficacement, ce qui pourrait entraîner un certain nombre de conséquences, notamment la diminution de sa clientèle d'annonceurs et de ses tarifs et l'augmentation de ses coûts. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.*

La transition de l'imprimé vers le numérique entraîne des incertitudes quant à savoir si le lancement de nouveaux produits arrivera à compenser la tendance à la baisse du chiffre d'affaires des médias imprimés. Si les produits d'exploitation tirés des médias numériques de la Société n'augmentent pas significativement, les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société en seront gravement affectés.

La Société s'attend à ce que ses produits numériques et autres produits de nouveaux médias représentent une part de plus en plus grande de ses produits d'exploitation totaux, étant donné que le profil d'utilisation poursuit sa migration des annuaires imprimés vers les produits numériques et les autres produits de nouveaux médias.

Le repositionnement numérique de la Société au moyen de produits numériques et de nouveaux médias est assujéti à divers défis et risques, notamment les suivants :

- La Société pourrait être incapable de faire augmenter l'utilisation de ses médias numériques au même rythme que les autres fournisseurs ou pourrait le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement.
- L'utilisation d'Internet comme source d'information et média publicitaire pourrait ne pas poursuivre sa croissance ou le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement, en raison de facteurs que la Société ne peut prédire ou contrôler.

- Les investissements en technologie de l'information, la modification de produits existants et la conception de nouveaux produits pourraient coûter beaucoup plus cher que prévu à la Société, ce qui risque de réduire sa marge de profit dans l'avenir.
- La Société pourrait ne pas être en mesure de développer et de commercialiser de nouveaux produits de manière opportune et efficace, étant donné que ses marchés sont caractérisés par l'évolution rapide de la technologie, l'innovation et l'amélioration constante des produits existants et les fluctuations dans la demande des annonceurs et des utilisateurs finaux de publicité, y compris au chapitre des préférences technologiques.
- La Société pourrait être incapable d'améliorer ses systèmes de technologie de l'information de façon à gérer efficacement l'accroissement de l'utilisation de ses médias numériques et à offrir de nouveaux produits et services.
- La Société pourrait être incapable de se tenir au fait des changements dans les conditions de service ou les algorithmes des moteurs de recherche, ce qui pourrait avoir pour effet de reléguer les médias numériques de la Société ou de ses annonceurs à un rang inintéressant dans les résultats de recherche, de carrément les exclure des résultats ou encore de rendre plus difficile ou onéreuse la vente de solutions marketing par moteur de recherche ou de services d'optimisation pour moteurs de recherche à ses annonceurs.
- Les annonceurs de la Société pourraient être réticents à accroître leurs investissements dans la publicité numérique.
- La Société pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ou de maintenir les prix de ses produits et services à l'avenir.
- La Société pourrait subir une baisse importante du taux de fidélisation de sa clientèle et perdre davantage de clients par suite de l'évolution rapide des technologies et de l'intensification de la concurrence pour les produits et services numériques.

Si l'un des risques susmentionnés devait se produire, cela pourrait nuire considérablement aux produits d'exploitation de la Société tirés du numérique ainsi qu'à ses activités, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

*Retards dans la mise en place de systèmes et de plateformes de technologies de l'information nécessaires aux activités commerciales de la Société ou incapacité de les mettre en place*

Les produits et services de la Société et les processus de facturation et de livraison connexes sont dépendants de l'évolution et de la mise en place de systèmes et de plateformes de technologies de l'information. Des retards dans l'évolution et la mise en place de ces systèmes ou l'incapacité de les mettre en place pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

*Incapacité de la Société d'établir les relations et de fournir les technologies requises pour répondre de façon adéquate aux besoins de ses clients nationaux*

La Société prévoit qu'elle continuera de dépendre des diverses relations qu'elle établit avec des tiers pour accroître ses activités, comme les fournisseurs de technologies et de contenu, les partenaires dans le cadre d'échanges de services publicitaires en temps réel et d'autres partenaires stratégiques. La Société pourrait ne pas réussir à maintenir ces relations, et ces tiers pourraient connaître des perturbations ou des problèmes de rendement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'efficacité et la réputation de la Société.

De plus, la Société dépend largement des systèmes de technologie de l'information pour gérer les fonctions cruciales de ses solutions de marketing numérique et mobile. Le succès futur de la Société dépendra en partie de sa capacité à rehausser et à améliorer de façon continue ses solutions déjà en place en temps opportun au moyen de caractéristiques et de prix qui répondent aux besoins changeants des annonceurs. Étant donné que le marketing par l'entremise de nouveaux canaux publicitaires

numériques, comme la publicité mobile, est en plein essor, il pourrait évoluer de manière inattendue, et l'incapacité de la Société à s'adapter avec succès à l'évolution du marché pourrait avoir une incidence défavorable significative sur elle, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

*Proportion plus élevée que prévu des produits d'exploitation tirés des médias et solutions numériques à faible marge, comme les services et la revente*

Les publicités numériques vendues sur les médias appartenant à la Société et exploités par celle-ci sont actuellement beaucoup rentables que les solutions numériques (sites Web, OMR, syndication de contenu et Facebook) et les solutions de revente (MMR). Si la part des produits tirés des services numériques et des solutions de revente devait se révéler considérablement plus élevée que prévu, la rentabilité de la Société pourrait s'en ressentir.

*Incapacité de la Société de protéger le trafic sur ses médias numériques, qui nuit à l'augmentation de ses produits d'exploitation et à l'expansion de ses activités, vu la dépendance de ses activités aux médias mobiles et en ligne*

Le succès de nombreuses campagnes marketing de nos clients dépend de leur capacité à attirer un bassin de consommateurs de grande valeur. La Société investira en vue de protéger le bassin de consommateurs de produits numériques partout sur son réseau de médias mobiles et en ligne en améliorant la qualité, l'exhaustivité et la pertinence du contenu distribué à ses médias et en fournissant des applications et des sites verticaux attrayants pour la recherche locale. Il se pourrait que la Société ne réussisse pas à protéger ou à accroître le trafic sur ses médias numériques et que pareils investissements ne se révèlent pas rentables. Rien ne garantit que le trafic actuel ou qu'une croissance éventuelle du trafic sur les médias numériques de la Société pourra maintenir ou augmenter les taux de renouvellement des annonces et les dépenses annuelles des annonceurs ni conduire à une hausse mesurable de leur nombre.

*Incapacité de la Société de stabiliser ou d'accroître ses produits d'exploitation et sa clientèle*

Les produits d'exploitation de la Société demeurent défavorablement touchés par la baisse du nombre de clients. L'incapacité d'offrir à ses clients actuels des solutions de marketing qui répondent à leurs principaux objectifs de marketing et qui produisent un rendement sur le capital investi pourrait limiter la capacité de la Société à fidéliser ses clients actuels. De plus, l'incapacité de la Société de repérer et d'attirer de nouveaux clients au moyen des stratégies et des canaux d'acquisition de clients pourrait limiter la capacité de la Société à accroître sa clientèle. Ces événements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

*Incapacité de la Société d'attirer et de fidéliser du personnel clé*

Le succès de la Société est tributaire des capacités, de l'expérience et des efforts personnels des membres de sa haute direction, y compris leur aptitude à attirer et à garder un personnel compétent. La Société est également tributaire du maintien de ses effectifs de vente et d'employés du secteur des systèmes d'information et des technologies de l'information et de leur expérience. La perte des services de ce personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

*Incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires de remplir leurs obligations découlant des conventions intervenues entre elles*

La Société a conclu une convention de services de facturation et de recouvrement avec Bell Canada (jusqu'en 2018), avec Telus (jusqu'en 2031), avec MTS Allstream (jusqu'en 2018) et avec Bell Canada Inc. (à titre de successeur de Bell Aliant Communications régionales, société en commandite) (jusqu'en 2037). Grâce à ces conventions, notre facturation figure de manière distincte sur les factures téléphoniques des clients de Bell, de Telus, de MTS Allstream et de Bell Canada Inc. qui ont recours à



nos services. Bell Canada, Telus, MTS Allstream et Bell Canada Inc. (les « sociétés de télécommunications partenaires ») sous-traitent la facturation mensuelle des clients auxquels elles fournissent des services téléphoniques locaux. De plus, les sociétés de télécommunications partenaires perçoivent auprès de leurs clients, pour le compte de la Société, les sommes qu'ils doivent à celle-ci à titre de clients. En outre, la Société a conclu des conventions de publication avec chacune des sociétés de télécommunications partenaires. Si la Société ne peut respecter ses obligations conformément à ces conventions et que ces conventions sont de ce fait résiliées par l'une ou l'autre des sociétés de télécommunications partenaires, d'autres conventions conclues avec les sociétés de télécommunications partenaires pourraient aussi être résiliées, y compris la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Bell Canada, la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Telus, la convention relative à la stratégie de marque et aux licences d'utilisation des marques de commerce de MTS Allstream et la convention relative à la stratégie de marque et aux licences d'utilisation des marques de commerce de Bell Canada Inc., ainsi que toutes les clauses de non-concurrence convenues avec les sociétés de télécommunications partenaires.

La Société a conclu des conventions avec des fournisseurs tiers externes en ce qui a trait à l'impression et à la distribution des annuaires et des publications. Ces conventions se rapportent à des services qui font partie intégrante de nos activités.

L'incapacité des sociétés de télécommunications partenaires ou de nos autres fournisseurs de remplir leurs obligations contractuelles pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités.

La Société facture elle-même les nouveaux clients ou les clients actuels dont le fournisseur de services téléphoniques locaux n'est pas une société de télécommunications partenaire.

#### *Arrêts de travail et autres perturbations du travail*

Certains employés de la Société non membres de la direction sont syndiqués. Les conventions collectives actuelles ont une durée variant de un à cinq ans et expirent à des dates futures diverses. Six de ces conventions ont expiré et l'une d'entre elles ne sera pas renouvelée. Les parties aux cinq autres conventions collectives qui sont expirées commenceront la renégociation de leurs conventions respectives. Si la Société n'était pas en mesure de renouveler ces conventions au moment de leur renégociation respective, il pourrait en résulter des arrêts de travail et d'autres perturbations du travail qui pourraient avoir des répercussions défavorables significatives sur nos activités. De plus, l'augmentation du pourcentage d'employés syndiqués de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

#### *Contestation par les autorités fiscales de la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal*

Dans le cours normal des activités de la Société, les autorités fiscales procèdent à des vérifications continues. À cet égard, la Société estime que tous les frais réclamés par les différentes entités du groupe sont raisonnables et déductibles et que le coût et la déduction du coût en capital utilisés pour les biens amortissables de ces entités ont été calculés correctement. Rien ne garantit toutefois que les autorités fiscales ne contesteront pas ces positions. Si elles réussissent, ces contestations pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

#### *Perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par des applications cartographiques et des moteurs de recherche*

La Société a conclu des ententes avec des applications cartographiques et des moteurs de recherche en vue de promouvoir ses annuaires en ligne. Ces ententes facilitent l'accès au contenu de la Société et aux annonces de ses clients, de lui permettre de produire un volume de trafic supérieur à celui qu'elle obtiendrait seule et d'augmenter le nombre de clients potentiels de ses annonceurs tout en maintenant sa

relation avec ses clients. La perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par les applications cartographiques et les moteurs de recherche pourraient avoir une incidence sur le succès des solutions de marketing Internet de la Société.

De plus, de nombreux autres concurrents dans les marchés de la Société fournissent des services de marketing Internet, ce qui fait que les clients de la Société pourraient choisir d'avoir recours à d'autres fournisseurs, parfois plus importants, pour ces services ou à des moteurs de recherche directement. Les éléments qui précèdent pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

#### *Panne des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société*

Les activités commerciales de la Société reposent dans une large mesure sur l'exploitation efficace et ininterrompue de ses ordinateurs, de ses systèmes de communications et de ceux de tierces parties. Le traitement des médias, des ventes et de la publicité, le stockage des données, la production, la facturation, le recouvrement et les transactions courantes de la Société pourraient souffrir grandement de la défaillance de cette technologie, ce qui, à son tour, pourrait nuire considérablement à la Société, à ses activités, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

En outre, les ordinateurs et systèmes informatiques de la Société pourraient être vulnérables aux dommages et aux interruptions de diverses provenances, et ses plans de rétablissement du service après sinistre pourraient être inefficaces. Toute panne de ces systèmes pourrait nuire aux activités de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

#### *Ralentissement ou évolution du secteur immobilier*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, Pages Jaunes a acquis DPCF, transformant du coup la Société en un chef de file du marché immobilier numérique. En raison de cette acquisition, la Société occupe une place plus importante sur le marché des inscriptions immobilières. Les activités et la performance financière de DPCF sont tributaires de la vigueur et de l'évolution du secteur immobilier. Les tendances en matière d'acquisition de propriétés sont sensibles à la conjoncture économique et le nombre de transactions risque de diminuer ou d'augmenter moins rapidement en cas de récession. Un ralentissement des activités du secteur immobilier pourrait mener à une diminution de l'achat de forfaits par les vendeurs de propriétés. DPCF est assujettie aux règlements dans le secteur de l'immobilier, qui peuvent varier de temps à autre d'une façon qui pourrait restreindre ou nuire à la capacité de DPCF à offrir ses produits et avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de DPCF. Un ralentissement ou une perturbation du marché immobilier pourrait se traduire par une diminution de la demande pour les produits de DPCF et nuire à ses activités ou à ses résultats d'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

#### *Incapacité de la Société de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunts ou par actions ou d'opérations de refinancement*

La capacité de la Société de verser les remboursements prévus de sa dette en temps voulu dépendra, entre autres, de son rendement d'exploitation futur. Il est impossible de garantir que la Société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour rembourser sa dette. La capacité de la Société à générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent de l'exploitation, de financements par emprunt ou par actions ou de refinancements, est, dans une large mesure, assujettie à d'autres facteurs économiques, financiers, concurrentiels, opérationnels et autres, dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

Il est impossible de garantir que la Société continuera d'être en mesure d'obtenir en temps opportun suffisamment de fonds à des conditions acceptables pour la Société afin de fournir un niveau de liquidités

adéquat et de financer les activités et les dépenses en immobilisations nécessaires pour relever les défis liés à l'évolution de ses activités et pour soutenir la stratégie d'affaires si les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et la trésorerie disponible sont insuffisants.

L'impossibilité de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent des activités, de la dette, de financements par actions ou de transactions de refinancement, pourrait contraindre la Société à reporter ou à abandonner certaines ou la totalité de ses dépenses prévues ou de modifier sa stratégie d'affaires et pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. En outre, les concurrents qui disposent de plus de liquidités ou qui peuvent mobiliser des fonds plus facilement et à des conditions moins onéreuses pourraient placer la Société en situation concurrentielle désavantageuse.

#### *Taille de la dette de la Société et respect des clauses restrictives régissant ses emprunts*

La dette de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. L'ampleur de la dette de la Société pourrait :

- augmenter la vulnérabilité de la Société à une mauvaise conjoncture économique et sectorielle;
- contraindre la Société à affecter une portion substantielle de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au paiement de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités, les occasions d'affaires futures ou d'autres fins;
- limiter la capacité de la Société à prévoir l'évolution de ses activités et de son secteur ou l'empêcher de réagir avec la souplesse nécessaire;
- placer la Société dans une situation désavantageuse par rapport à ses concurrents moins endettés;
- limiter la capacité de la Société à obtenir du financement additionnel, au besoin, pour son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses acquisitions, le service de sa dette ou pour d'autres fins.

En outre, la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, la convention relative aux débetures échangeables ou la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs contiennent un certain nombre de clauses financières et restrictives, qui limitent notamment la possibilité de contracter d'autres dettes, le versement de dividendes et d'autres paiements, l'établissement de privilèges, les opérations de cession-bail, les fusions, la consolidation et la vente d'actifs, certaines transactions avec des sociétés liées et les activités d'exploitation. Le manquement à ces obligations pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, rendrait la dette visée exigible par anticipation. Dans un tel cas, rien ne garantit que la Société disposerait alors des liquidités ou aurait accès aux capitaux nécessaires au remboursement intégral de la dette due aux termes de la convention relative aux nouveaux billets garantis de premier rang, de la convention relative aux débetures échangeables ou de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs, selon le cas.

#### *Augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite*

La Société verse actuellement et pourrait être appelée à verser des cotisations supplémentaires à ses régimes de retraite à l'avenir en raison de divers facteurs, dont le rendement futur des actifs de retraite, les taux d'intérêt à long terme et la modification de la réglementation sur les pensions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses liquidités et ses résultats d'exploitation. La Société verse actuellement des cotisations supplémentaires à ses régimes de retraite dans le but de réduire son déficit de solvabilité actuariel.

Les exigences de capitalisation des régimes de retraite de la Société, par suite de l'évaluation des actifs et passifs de ses régimes de retraite, dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement réel

des actifs de retraite, les taux d'intérêt à long terme, la démographie du régime et la réglementation sur les pensions. Des changements à ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent sensiblement des estimations actuelles de la Société, qui serait alors tenue, dans l'avenir, de verser d'autres cotisations à ses régimes de retraite, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur sa liquidité, ses activités et ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Rien ne garantit que les régimes de retraite de la Société parviendront à atteindre le taux de rendement présumé. Une part significative des actifs des régimes de retraite de la Société est investie dans des titres de participation cotés en Bourse. Par conséquent, la capacité des régimes de retraite de la Société d'atteindre le taux de rendement prévu par la direction dépend largement de la performance des marchés financiers. La conjoncture influe également sur le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations de la Société en matière de solvabilité et, par conséquent, elle pourrait aussi avoir une incidence considérable sur les besoins de financement en espèces de la Société.

## AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de fiducie AST est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société. Le registre des transferts de titres de la Société est tenu au principal établissement montréalais de la Société de fiducie AST.

## ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES

### Administrateurs

Le tableau suivant présente, pour chaque administrateur actuel de Pages Jaunes, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, sa participation à divers comités du conseil d'administration, le cas échéant, son poste principal, la date depuis laquelle il est administrateur de Pages Jaunes ou des entités qu'elle a remplacées et le nombre d'actions ordinaires, d'unités d'actions différées (« UAD »), d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») ou d'unités d'actions liées au rendement (« ULR ») de Pages Jaunes dont il a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 26 mars 2018. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Pages Jaunes, selon le cas, ou à l'élection de son remplaçant.

Nom et province ou État de résidence	Poste principal	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAD en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'ULR en propriété véritable
David A. Eckert Massachusetts (États-Unis)	Président et chef de la direction, Pages Jaunes Limitée	Mai 2017	Néant	24 937	156 839	Néant
Robert F. MacLellan <sup>1)5)</sup> Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Décembre 2012	40 000	72 183	Néant	Néant
Craig Forman <sup>2)</sup> Californie (États-Unis)	Président et chef de la direction, McClatchy Company	Janvier 2012	4 000	40 985	Néant	Néant

Nom et province ou État de résidence	Poste principal	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAD en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'ULR en propriété véritable
Rob Hall Reading (Royaume-Uni)	Administrateur et chef des finances, Hibu Group Limited	Décembre 2017	Néant	19 535	Néant	Néant
Susan Kudzman <sup>4)</sup> Québec (Canada)	Vice-présidente exécutive et chef de la gestion des risques et Affaires corporatives, Banque Laurentienne du Canada	Octobre 2014	Néant	53 967	Néant	Néant
David A. Lazzarato <sup>3)5)</sup> Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Décembre 2012	Néant	31 577	Néant	Néant
David G. Leith <sup>2)5)</sup> Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Février 2012	Néant	32 789	Néant	Néant
Donald H. Morrison <sup>4)5)</sup> Ontario (Canada)	Administrateur de sociétés	Mars 2013	Néant	31 577	Néant	Néant
Martin Nisenholtz <sup>4)</sup> Massachusetts (États-Unis)	Professeur, Boston University	Mai 2006	250	32 230	Néant	Néant
Kalpana Raina <sup>2)</sup> New York (États-Unis)	Directrice générale, 252 Solutions, LLC	Décembre 2012	Néant	31 577	Néant	Néant
Paul W. Russo Californie (États-Unis)	Chef de la direction, Color Spot Holdings, Inc.	Décembre 2017	Néant	19 535	Néant	Néant
Michael G. Sifton <sup>3)</sup> Ontario (Canada)	Chef de la direction, DATA Communications Management Corp.	Décembre 2012	Néant	31 577	Néant	Néant

<sup>1)</sup> Président du conseil. Le président du conseil est membre d'office de tous les comités du conseil.

<sup>2)</sup> Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

<sup>3)</sup> Membre du comité d'audit.

<sup>4)</sup> Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.

<sup>5)</sup> Membre du comité ad hoc.

### Notices biographiques

Le texte qui suit présente de courtes notices biographiques des administrateurs actuels de Pages Jaunes.

*David A. Eckert* a été au cours des 35 dernières années chef de la direction de sociétés internationales œuvrant au sein de nombreux secteurs, y compris, plus récemment, Hibu Group Limited, fournisseur de

services de marketing numérique et de publicité imprimée à des petites et moyennes entreprises. Il a été vice-président et associé de Bain & Company et directeur de la formation de la Kellogg School of Management. De plus, il a été administrateur et/ou président du conseil d'administration de nombreuses entités ouvertes et fermées, dont Hibu Group Limited, X-Rite, Inc., Clean Harbors, Inc. (NYSE : CLH) et Italiaonline S.p.A. M. Eckert est diplômé en économie et en génie de l'université Northwestern et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School, où il a reçu les bourses Baker Scholar et Loeb Rhoades.

*Robert F. MacLellan* est président du conseil de Northleaf Capital Partners, premier conseiller et gestionnaire indépendant de fonds de capital investissement et d'infrastructure mondiaux au Canada, poste qu'il occupe depuis novembre 2009. De 2003 à novembre 2009, il a été chef des placements du Groupe Financier Banque TD, où il supervisait la gestion des investissements de la Banque Toronto-Dominion, du Fonds de retraite des employés, des Fonds mutuels TD et de Groupe TD Capital. M. MacLellan est administrateur indépendant de T. Rowe Price depuis 2010. Il est président de son comité sur la rémunération de la direction et siège à son comité d'audit. M. MacLellan est président du conseil de Right To Play, organisme sans but lucratif qui aide les enfants à acquérir des aptitudes essentielles à la vie quotidienne et à s'assurer un avenir meilleur par les sports et les jeux. M. MacLellan est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'université Harvard, d'un baccalauréat en commerce de l'université Carleton et il est comptable agréé. M. MacLellan est président du conseil et membre d'office de tous les comités de celui-ci.

*Craig Forman* est président et chef de la direction de McClatchy Company, société du secteur des médias numériques établie à Sacramento, en Californie, depuis janvier 2017 et administrateur de celle-ci depuis juillet 2013. Avant sa nomination à titre de président et chef de la direction, M. Foreman était un investisseur privé et un entrepreneur. De 2006 à 2009, il a été président, Accès et auditoire d'Earthlink Inc., fournisseur de services Internet établi à Atlanta. Auparavant, M. Forman a été vice-président et directeur général des divisions des médias et de l'information de Yahoo! Inc., où il supervisait les activités de Yahoo! News, de Yahoo! Sports et de Yahoo! Finance. M. Forman a dirigé les divisions d'Internet et des nouveaux médias de Time Warner Inc., société de câblodistribution, a été le vice-président, Développement de produits et éditeur du moteur de recherche Infoseek Corporation ainsi que directeur et éditeur des services d'information d'affaires internationaux de Dow Jones & Company, Inc., société d'édition et d'information financière. M. Forman siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés ouvertes et fermées depuis 2009. Jusqu'en mars 2015, il a été président du conseil membre de la direction d'Appia, Inc., société de commercialisation et de distribution d'applications mobiles établie à Durham, en Caroline du Nord. Dans le cadre de la fusion de Digital Turbine, Inc. avec Appia, Inc. en mars 2015, M. Forman a été nommé membre du conseil d'administration de Digital Turbine, Inc.; il a démissionné de ses fonctions auprès du conseil de Digital Turbine, Inc. au moment de sa nomination à titre de président et chef de la direction de McClatchy Company. M. Forman siège au conseil d'administration de Pages Jaunes Limitée depuis 2012. Auparavant, il était président du conseil membre de la direction de WHERE, Inc., réseau technologique publicitaire mobile de premier plan, jusqu'à ce qu'elle soit acquise par eBay Inc. en 2011. M. Forman a commencé sa carrière en tant que correspondant étranger et rédacteur en chef du journal *The Wall Street Journal*. Il a travaillé en tant que chef de pupitre adjoint du bureau de Londres de ce journal et occupé par la suite le poste de chef de pupitre à Tokyo.

M. Forman est titulaire d'un diplôme de premier cycle en affaires publiques et internationales de la Woodrow Wilson School of Public and International Affairs de l'université Princeton et d'une maîtrise en droit de la Yale Law School. M. Forman a terminé le programme de formation des administrateurs de l'université Stanford et le programme de la Harvard Business School visant à rendre les conseils d'entreprises plus efficaces. M. Forman est membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

*Rob Hall* est administrateur et chef des finances de Hibu Group Limited, société offrant des services de marketing numérique et de publicité imprimée aux petites et moyennes entreprises depuis mars 2014. M. Hall s'est joint à Hibu Group Limited en 2003 et a occupé divers postes dans le secteur des finances au Royaume-Uni et aux États-Unis. M. Hall est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université de Swansea, au Royaume-Uni, et est comptable en management accrédité.

*Susan Kudzman* est vice-présidente exécutive et chef de la gestion des risques et Affaires corporatives de la Banque Laurentienne depuis octobre 2015. Elle a auparavant été première vice-présidente, Ressources humaines de la Banque Laurentienne de mars 2014 à octobre 2015. Elle a auparavant été associée de Mercer (Canada) Limitée, dont elle a dirigé la pratique de gestion des risques de 2011 à 2014. Elle a été au préalable première vice-présidente et chef de la direction des risques à la Caisse de dépôt et placement du Québec, où elle était responsable de la gestion des risques, du service aux déposants, du calcul et de l'analyse du rendement et de la planification stratégique. M<sup>me</sup> Kudzman siège actuellement au conseil d'administration, au comité des ressources humaines et au comité de gestion de risques et de régie de l'entreprise de Transat A.T. inc., voyageur et société aérienne d'envergure internationale. Elle est membre du conseil d'administration et présidente du comité des ressources humaines de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.

M<sup>me</sup> Kudzman est titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles et détient les titres de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), de Fellow de la Société des actuaires (FSA) et d'analyste agréée du risque d'entreprise (CERA). M<sup>me</sup> Kudzman est présidente du comité des ressources humaines et de rémunération.

*David A. Lazzarato* est consultant dans l'industrie des médias et de la radiodiffusion, spécialisé dans le développement stratégique, les fusions et acquisitions et le financement. M. Lazzarato a été premier vice-président, Finances de Bell Canada en 2010 et en 2011. Auparavant, il a été chef de la direction de Craig Wireless Systems Ltd. en 2008. Avant de se joindre à Craig Wireless Systems Ltd., M. Lazzarato a été vice-président directeur et chef des finances de Communications Alliance Atlantis Inc. et président du conseil de Motion Picture Distribution de 2005 à 2007. De 1999 à 2004, il a été vice-président directeur et chef des finances de Allstream Inc. (auparavant, AT&T Canada Inc.), et chef des activités de l'entreprise de Bell MTS (auparavant MTS Allstream Inc.) en 2004. M. Lazzarato est l'ancien président du conseil des gouverneurs de l'université McMaster et président du conseil du Council of Chairs of Ontario Universities. M. Lazzarato siège au conseil d'administration d'Amaya Inc., dont il préside le comité d'audit. M. Lazzarato est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université McMaster et il est comptable agréé, s'étant vu décerner le titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2006. M. Lazzarato s'est également vu décerner l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2008 et il a également terminé le programme à l'intention des hauts dirigeants du Massachusetts Institute of Technology. M. Lazzarato est président du comité d'audit.

*David G. Leith* a été président du conseil de Manitoba Telecom Services Inc. et de certaines de ses filiales jusqu'à son acquisition par BCE le 17 mars 2017. Auparavant, M. Leith a acquis plus de 25 ans d'expérience dans les domaines du financement par capitaux propres et par emprunt, du financement public et des fusions et acquisitions auprès de Marchés mondiaux CIBC et des sociétés que celle-ci a remplacées. Les derniers postes qu'il a occupés jusqu'en février 2009 sont ceux de vice-président du conseil de Marchés mondiaux CIBC et de directeur général et chef des activités de Services bancaires d'investissement, de Services financiers aux entreprises et de Services de banque d'affaires de Marchés mondiaux CIBC. M. Leith est membre du conseil d'administration de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont il est l'administrateur principal, et est membre de son comité d'audit et de son comité de gouvernance d'entreprise et de nomination. M. Leith est aussi président du conseil de la Société ontarienne de gestion des placements et administrateur du Sinai Health System. M. Leith est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto et d'une maîtrise ès arts de l'université Cambridge. M. Leith est président du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

*Donald H. Morrison* a pris sa retraite en juillet 2011 après avoir travaillé pour Research in Motion Limited, appelée maintenant BlackBerry Limited (« BlackBerry »), où il était, depuis septembre 2000, chef de l'exploitation, avec pour mandat le renforcement des activités internationales de BlackBerry et la mise sur pied d'une entreprise de services de classe mondiale. Sous sa direction, BlackBerry a pris de l'expansion dans plus de 175 pays et ses revenus sont passés d'environ 200 millions de dollars par année à près de 20 milliards de dollars. Avant de se joindre à BlackBerry, M. Morrison a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au Canada, en Europe et aux États-Unis auprès d'AT&T Inc. et de Bell Canada. M. Morrison est le fondateur et a été le président du conseil d'Ontario Global 100, une organisation sans but lucratif qui vise à accélérer la croissance des entreprises les plus prometteuses d'Ontario grâce à la

mondialisation, et il a été administrateur et membre du comité d'audit de la Mastercard Foundation. M. Morrison est également le fondateur et le président du conseil de New Seeds: The Thomas Merton Center, organisation créée pour favoriser le dialogue interconfessionnel sur des questions liées à la spiritualité, et il est président du conseil du Dalai Lama Center for Ethics and Transformative Values du Massachusetts Institute of Technology.

M. Morrison est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto, et il a participé au programme pour cadre de la Darden Business School de l'université de Virginie. M. Morrison est membre du comité des ressources humaines et de rémunération.

*Martin Nisenholtz* est professeur en pratiques de communication numérique au College of Communication de la Boston University depuis janvier 2015. Il est également investisseur associé pour FirstMark Capital. M. Nisenholtz a été conseiller principal de la New York Times Company jusqu'en 2015 et Fellow du Shorenstein Center de l'université Harvard. En décembre 2011, M. Nisenholtz a pris sa retraite auprès de la New York Times Company, où il travaillait depuis février 2005 à titre de vice-président principal, Exploitation numérique. Il était responsable du développement stratégique, de l'exploitation et de la gestion des médias numériques. De 1999 à 2005, M. Nisenholtz était chef de la direction de New York Times Digital. En juin 2001, M. Nisenholtz a fondé la Online Publishers Association, association industrielle représentant les intérêts d'éditeurs en ligne de qualité. M. Nisenholtz siège actuellement au conseil de Real Match, LLC et de Purch Group Inc., et au conseil d'administration, au comité de rémunération et des retraites et au comité de surveillance du numérique de Postmedia Network Canada Corp. M. Nisenholtz est titulaire d'un baccalauréat en psychologie de l'université de Pennsylvanie et d'une maîtrise en communications de la Annenberg School of Communication de l'université de Pennsylvanie. M. Nisenholtz est membre du comité des ressources humaines et de rémunération.

*Kalpna Raina* est directrice générale de 252 Solutions, LLC, société d'experts-conseils. M<sup>me</sup> Raina était auparavant au service de la Bank of New York (« BNY ») de 1988 à 2006, dont elle était en dernier vice-présidente directrice. La clientèle de M<sup>me</sup> Raina à BNY se composait d'entreprises dans les domaines des médias et des télécommunications, des soins de santé, de la vente au détail, de l'hôtellerie et des loisirs. Pendant son mandat, elle a siégé à plusieurs comités de BNY, notamment à son comité de crédit et de risque et à son comité de planification. M<sup>me</sup> Raina a de plus siégé au conseil d'administration de John Wiley & Sons Inc., fournisseur de contenus et de services numériques orientés contenus à une clientèle mondiale. Elle siège au conseil d'administration d'Information Services Group, Inc., société de premier plan dans le domaine des perspectives technologiques, de l'analyse du marché et du conseil. Elle a siégé auparavant au conseil d'administration et au comité d'audit de RealNetworks, Inc. et en a présidé le comité de mise en candidature et de gouvernance d'entreprise, et elle a été membre du conseil d'administration du World Policy Institute.

M<sup>me</sup> Raina est titulaire d'une maîtrise en littérature anglaise de l'université McMaster et d'un diplôme de premier cycle et d'études supérieures de l'université de Panjab, en Inde. M<sup>me</sup> Raina est membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

*Paul W. Russo* est chef de la direction de Color Spot Holdings, Inc., le plus grand producteur de plantes et d'arbustes en pots des États-Unis, depuis mars 2017. Auparavant, il a été vice-président directeur, Expansion des affaires, de Hibu Group Limited, entreprise qui fournit des services de marketing numérique et de publicité imprimée à des petites et moyennes entreprises, et associé de Bain & Company.

Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université de Californie à Berkeley, d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School et du titre de CPA.

*Michael G. Sifton* est chef de la direction de DATA Communications Management Corp., entreprise de solutions de gestion et de commercialisation de documents. Auparavant, M. Sifton a été associé directeur de Beringer Capital, société d'investissement et de services-conseils axée sur le marketing et l'industrie des médias spécialisés depuis septembre 2009. M. Sifton a passé sa carrière dans le secteur des médias, comptant plus de 20 ans d'expérience directe dans l'industrie des journaux canadiens. Avant de se joindre à Beringer Capital, il a été président et chef de la direction de Sun Média, le plus grand éditeur



de journaux au Canada par pénétration de foyers et diffusion. En 2001, M. Sifton a dirigé la création d'Osprey Media Group, acquise ensuite par Sun Média en 2007. Avant de créer Osprey Media Group, M. Sifton était président de Hollinger Canadian Newspapers G.P. et président et chef de la direction d'Armada Communications, société familiale. M. Sifton est l'ancien président du conseil de la Presse Canadienne et ancien administrateur de l'Association des journaux et de la Banque de données sur l'audience des quotidiens. M. Sifton a également été président du conseil des gouverneurs du College St. Andrew's, à Aurora (Ontario). M. Sifton est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) de l'université Queen's. M. Sifton est membre du comité d'audit.

## Dirigeants

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant actuel de la Société, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, ses fonctions au sein de la Société et le nombre d'actions ordinaires, d'UAD, d'UAR ou d'ULR de la Société dont il avait la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 26 mars 2018.

Nom et province de résidence	Poste et principales fonctions	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAD en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'ULR en propriété véritable
David A. Eckert <sup>1)</sup> Massachusetts (États-Unis)	Président et chef de la direction	Néant	24 937	156 839	Néant
Caroline Andrews Ontario (Canada)	Vice-présidente et chef de l'édition	Néant	Néant	20 756	17 766
Yan Bélanger Québec (Canada)	Vice-président, Opérations	1 468	Néant	14 938	10 206
Paul Brousseau Ontario (Canada)	Président, JUICE	Néant	Néant	17 841	17 841
Treena Cooper <sup>2)</sup> Québec (Canada)	Chef des affaires juridiques et secrétaire adjointe	1 147	Néant	9 829	6 477
John Ireland <sup>3)</sup> Québec (Canada)	Premier vice-président, Efficacité organisationnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Dany Paradis <sup>4)</sup> Québec (Canada)	Premier vice-président, Ventes et expérience client	11 544	Néant	22 624	43 684

<b>Nom et province de résidence</b>	<b>Poste et principales fonctions</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable</b>	<b>Nombre d'UAD en propriété véritable</b>	<b>Nombre d'UAR en propriété véritable</b>	<b>Nombre d'ULR en propriété véritable</b>
Ali Rahnema Ontario (Canada)	Président, Mediative	Néant	Néant	9 802	9 802
Franco Sciannamblo Québec (Canada)	Vice-président, contrôleur corporatif et chef de la comptabilité	1 554	Néant	24 015	18 573
Stephen K. Smith <sup>5)</sup>	Premier vice-président, Croissance rentable	Néant	24 937	Néant	Néant
Ken Taylor <sup>6)</sup>	Premier vice-président et chef de la direction financière	Néant	Néant	22 226	41 276

<sup>1)</sup> David A. Eckert a été nommé président et chef de la direction le 15 septembre 2017.

<sup>2)</sup> Treena Cooper a été nommée secrétaire adjointe le 4 janvier 2018.

<sup>3)</sup> John Ireland a été nommé premier vice-président, Efficacité organisationnelle le 13 novembre 2017.

<sup>4)</sup> Dany Paradis a été nommé premier vice-président, Ventas et expérience client le 29 novembre 2017.

<sup>5)</sup> Stephen K. Smith a été nommé premier vice-président, Croissance rentable le 4 décembre 2017.

<sup>6)</sup> Ken Taylor a été nommé premier vice-président et chef de la direction financière le 27 mars 2017.

Aucun des dirigeants de la Société n'occupait son poste actuel ou un autre poste de haute direction auprès de la Société ou de sociétés membres de son groupe ou reliées au cours des cinq dernières années, sauf David A. Eckert, qui s'est joint à Pages Jaunes en tant que président et chef de la direction en 2017 et qui, de 2014 à 2015, a été chef de la direction de Hibu Group Limited et, de 2013 à 2014, chef de la restructuration de cette même société; Caroline Andrews qui, de 1997 à 2014, a été vice-présidente et éditrice du Groupe TC Media; Yan Bélanger qui, de 2012 à 2015, a été directeur, Services numériques, de Pages Jaunes et, de 2015 à 2016, directeur, Service affaires de Pages Jaunes; Paul Brousseau qui, de 2011 à 2015, a été premier directeur, Marketing, de Sportsnet à Rogers Media et, de 2016 à 2018, vice-président, Communication de l'image de marque; Treena Cooper qui, de 2012 à 2016, a été directrice, Affaires juridiques de la Société, de 2016 à 2017, vice-présidente, Ressources humaines et Affaires juridiques de JUICE et de Médiative et d'octobre à décembre 2017, directrice, Rémunération et avantages sociaux de la Société et qui, depuis janvier 2018, est chef des Affaires juridiques et secrétaire adjointe de la Société; John Ireland, qui s'est joint à Pages Jaunes en tant que premier vice-président, Efficacité organisationnelle en 2017 et qui, de 2015 à 2017, a été chef du personnel d'OSN; Dany Paradis, qui, de 2012 à 2013, a été conseiller indépendant et, en 2014, président par intérim de Supremex Inc. et, de 2014 à 2015, vice-président et chef des Ressources humaines de la Société, de 2015 à 2016, premier vice-président et chef des ressources humaines de la Société, de 2016 à novembre 2017, premier vice-président des opérations et chef des ressources humaines de la Société et est depuis novembre 2017 premier vice-président, Ventas et expérience client de la Société; Ali Rahnema qui, de 2011 à 2014, a été vice-président, Médias numériques, du Toronto Star et, de 2014 à 2015, a été chef de l'exploitation, Numérique, de Star Media Group; Stephen K. Smith, qui a été membre du conseil d'administration de Pages Jaunes de mai 2017 à décembre 2017 et est, depuis décembre 2017, premier vice-président, Croissance rentable de la Société et qui, de 2014 à 2017, a été consultant indépendant et membre du conseil, de 2014 à 2015, a fait partie de l'équipe de haute direction et a conseillé le chef de la direction à propos de la stratégie numérique de Hibu Group Limited et qui, depuis 1999, est associé général de Masthead Venture Partners; et Ken Taylor, qui s'est joint à Pages Jaunes en 2017 en tant que premier vice-président et chef de la direction financière et qui, de 2006 à 2017, a été administrateur et président des comités d'audit et de gouvernance de Sandvine Corporation et, de juillet 2017 à septembre 2017, chef de la direction par intérim de la Société.

## **Participation dans la Société**

En date du 31 décembre 2017, les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 55 365 actions ordinaires de la Société, ce qui représente environ 1,55 % des actions ordinaires de la Société en circulation.

## **Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions**

À la connaissance de la Société : a) aucun administrateur ni aucun haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des services financiers d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction : i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs; ii) a, après la cessation de ses fonctions, fait l'objet d'une interdiction d'opération d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; b) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, à l'époque où cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année suivant le moment où elle a cessé d'agir à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vue nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens; c) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, n'a fait faillite, n'a fait de proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu un concordat avec eux, n'a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens, à l'exception de MM. Craig Forman, David G. Leith et Martin Nisenholtz qui ont été administrateurs de Pages Jaunes pour diverses périodes immédiatement avant l'annonce de la restructuration du capital de la Société le 23 juillet 2012 et sa mise en œuvre le 20 décembre 2012 (M. Nisenholtz était administrateur de Postmedia Network Canada Corp. au moment de la mise en œuvre, le 5 octobre 2016, d'une restructuration du capital conformément à un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* aux termes de laquelle l'échéance des billets garantis de premier rang émis par Postmedia Network Inc. a été reportée d'environ quatre ans et leur capital a été diminué au moyen d'un remboursement en espèces à la valeur nominale, et les billets garantis de deuxième rang émis par Postmedia Network Inc. ont été échangés contre des actions à droit de vote et des actions à droit de vote variable de Postmedia Network Canada Corp.); d) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société : i) ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente à l'amiable avec celle-ci; ii) ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## **Conflits d'intérêts**

Aucun administrateur, dirigeant de Pages Jaunes ou autre initié de Pages Jaunes, ni aucune personne liée ces personnes ou membre du même groupe qu'elles ne se trouvent en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel important avec la Société ou l'une de ses filiales.

## INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le texte qui suit est fourni conformément à l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).

### Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est jointe à l'annexe A de la présente notice annuelle.

### Composition du comité d'audit

En date des présentes, le comité d'audit est composé de David A. Lazzarato (président), de Rob Hall et de Michael G. Sifton.

M. Hall a été nommé membre du comité d'audit le 8 février 2018. Du 10 mai 2017 au 3 décembre 2017, M. Stephen K. Smith a siégé au comité d'audit en remplacement de M<sup>me</sup> Kalpana Raina, qui a siégé à celui-ci du 7 mai 2015 au 10 mai 2017.

### Formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d'audit sont considérés comme « indépendants » et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110. Plus particulièrement, tous les membres du comité d'audit : i) comprennent les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers; ii) ont la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des provisions; iii) ont de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles des questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société (ou ils ont déjà supervisé activement des personnes qui s'acquittent de pareilles tâches); iv) comprennent le contrôle interne et les procédures de communication de l'information financière. Le conseil est par conséquent d'avis que les membres du comité d'audit ont les connaissances et les compétences nécessaires à la supervision des contrôles et procédures de communication de l'information financière, des systèmes comptables et des contrôles internes sur l'information financière de la Société. Le tableau qui suit présente l'expérience des membres du comité d'audit.

<b>Membre du comité</b>	<b>Compétences financières</b>	<b>Formation et expérience professionnelle pertinentes</b>
David A. Lazzarato	Oui	M. Lazzarato a acquis une grande expérience en comptabilité, en financement d'entreprises et en fusions et acquisitions grâce à son rôle de premier vice-président, Finances, de Bell Canada, chef de la direction de Craig Wireless Systemes Ltd., chef des finances de Communications Alliance Atlantis Inc., chef des activités de l'entreprise de Bell MTS Inc. (auparavant MTS Allstream Inc.), premier vice-président et chef des finances d'Allstream (auparavant AT&T Canada), premier vice-président et chef des finances de Radiocommunication BCE Mobile Inc., vice-président et contrôleur de BCE Inc. et premier vice-président, Finances et administration de CAE Electronique Ltée. M. Lazzarato est Fellow de l'Ordre des comptables agréés et titulaire d'un baccalauréat en commerce. Il a terminé le programme de formation continue de l'Institut des administrateurs de sociétés qui comporte un module sur le contrôle de la stratégie, des risques et de la communication de l'information concernant les finances.
Rob Hall	Oui	Depuis 2014, Rob Hall est chef des finances de Hibu Group Limited, société offrant des services de marketing numérique et de publicité imprimée aux petites et moyennes entreprises, et siège à son conseil d'administration. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université de Swansea, au Royaume-Uni, et est comptable en management accrédité.
Michael G. Sifton	Oui	Au cours de la trentaine d'années où il a été président et chef de la direction de Corporation Sun Média, président, chef de la direction et administrateur d'Osprey Media Group, président de Hollinger Canadian Newspaper G.P., président et chef de la direction d'Armada Communications Limited, président et chef de la direction de Praxis Technologies Inc. et maintenant chef de la direction de DATA Communications Management Corp., M. Sifton a acquis une vaste expérience en comptabilité et en financement d'entreprise. M. Sifton est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce.

En plus de leur expérience générale en affaires décrite ci-dessus, la formation et l'expérience pertinentes des membres du comité sont présentées dans les notices biographiques des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et dirigeants de Pages Jaunes — Administrateurs — Notices biographiques ».

### **Encadrement du comité d'audit**

Depuis le début de l'exercice qui s'est clos le 31 décembre 2017, aucune recommandation du comité d'audit visant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe n'a été refusée par le conseil d'administration de la Société.

### **Principal auditeur**

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017, la Société a retenu les services de Deloitte s.r.l. (« Deloitte ») à titre de principal auditeur.

### **Politiques d'approbation**

Le comité d'audit de Pages Jaunes a adopté une politique visant les services non liés à l'audit exécutés par Deloitte. Deloitte fournit des services d'audit à Pages Jaunes et est également autorisé à fournir des services précis afférents à l'audit et des services liés à la fiscalité. Par ailleurs, Deloitte peut fournir d'autres services, sous réserve, toutefois, de leur autorisation préalable par le président du comité d'audit et de la confirmation de son mandat par le comité d'audit lors de l'assemblée suivante. Cette politique interdit à Deloitte de fournir certains services, de manière à maintenir l'indépendance du cabinet.

## Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires approximatifs versés à Deloitte pour les catégories de services indiqués, pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Catégories d'honoraires	2017 (\$)	2016 (\$)
Honoraires d'audit	1 358 000	1 031 000
Honoraires pour services liés à l'audit	194 000	80 000
Honoraires pour services fiscaux	265 000	261 000
Autres honoraires	-	80 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 817 000</b>	<b>1 452 000</b>

*Honoraires d'audit.* Ce sont les honoraires versés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et l'examen de ses états financiers trimestriels. Il s'agit aussi des honoraires pour les services qu'un auditeur indépendant fournit habituellement relativement aux obligations prévues par la loi, aux documents à déposer auprès des autorités de réglementation et aux missions semblables exécutées au cours de l'exercice, comme les lettres d'accord, les consentements et l'aide à l'examen de documents déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières. Les honoraires d'audit comprennent en outre les frais de traduction de divers documents d'information continue de la Société.

*Honoraires pour services liés à l'audit.* Les honoraires pour services liés à l'audit ont été versés en contrepartie de services rendus par Deloitte qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces honoraires sont liés à des services non exigés par la loi. Il s'agissait essentiellement d'audits de régime de retraite des employés et d'autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

*Honoraires pour services fiscaux.* Ces honoraires se divisent en deux catégories : i) conformité fiscale et honoraires de préparation; ii) conseils fiscaux et honoraires de planification et autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

*Autres honoraires.* Ces honoraires sont liés aux services-conseils.

Le comité d'audit a établi que les services non liés à l'audit que fournit Deloitte ne nuisent pas à l'indépendance de ce cabinet en tant qu'auditeur.

## INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte est l'auditeur indépendant de la Société. La Société a été avisée qu'en date des présentes, les membres de Deloitte sont indépendants de la Société conformément aux règles du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou hauts dirigeants, aucun actionnaire ayant la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions à droit de vote de la Société ni aucune personne qui a des liens avec eux ou qui fait partie de leur groupe n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou ses filiales.

## CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, les contrats importants conclus par Pages Jaunes, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ou encore en vigueur, sont les suivants :

- la convention relative aux bons de souscription intervenu le 20 décembre 2012 entre la Société et la Compagnie Trust CIBC Mellon, prévoyant l'émission de 2 995 506 bons de souscription pouvant être exercés au prix de 28,16 \$ le bon de souscription en tout temps jusqu'au 20 décembre 2022 au plus tard (se reporter à la rubrique « Structure du capital — Description des bons de souscription »);
- l'acte de fiducie intervenu le 20 décembre 2012 entre PJ, la Société, PJ Immobilier, YPG (USA) Holdings, Inc., Pages Jaunes Solutions numériques et médias, LLC, Compagnie Trust BNY du Canada et Bank of New York Mellon, prévoyant l'émission de débetures échangeables (se reporter à la rubrique « Structure du capital — Description des débetures échangeables »);
- l'acte de fiducie intervenu le 19 octobre 2017 entre PJ, en qualité d'émetteur, et Compagnie Trust BNY du Canada, en qualité de fiduciaire et d'agent responsable des biens affectés en garantie, et les cautions, prévoyant l'émission de nouveaux billets garantis de premier rang (se reporter à la rubrique « Structure du capital — Description des billets garantis de premier rang »);
- la convention d'échange intervenue le 20 décembre 2012 entre la Société, PJ et Compagnie Trust BNY Canada prévoyant, notamment, l'émission d'actions ordinaires du capital de la Société à l'échange des débetures échangeables conformément aux conditions de la convention relative aux débetures échangeables (se reporter à la rubrique « Structure du capital — Description des débetures échangeables »).

On peut trouver des exemplaires de tous les contrats importants susmentionnés sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Pages Jaunes sur SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

D'autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Pages Jaunes et les titres autorisés à être émis aux termes de régimes d'actionariat figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société visant sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires. On peut également trouver d'autres renseignements dans les états financiers consolidés et dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Pages Jaunes fournira un exemplaire des rapports de gestion et des états financiers annuels et trimestriels de la Société aux actionnaires de la Société qui en feront la demande auprès du secrétaire de la Société, 1751, rue Richardson, bureau 2300, Montréal (Québec), H3K 1G6.

**ANNEXE A**  
**RÈGLES du COMITÉ D'AUDIT**  
**(le « comité »)**  
**du CONSEIL D'ADMINISTRATION de**  
**PAGES JAUNES LIMITÉE**

**AUTORITÉ**

La responsabilité principale de la communication de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de Pages Jaunes Limitée (la « Société ») incombe à la haute direction et est surveillée par le conseil d'administration (le « conseil »). Le comité est un comité permanent du conseil établi en vue d'aider ce dernier à exercer ses responsabilités à cet égard.

Le comité a libre accès au personnel, aux documents et aux auditeurs externes de la Société. Il disposera de toutes les ressources nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Dans l'exécution de son mandat, le comité étudiera, analysera et autorisera les activités de la Société comme il le jugera nécessaire. Pour l'aider dans l'exécution de ses fonctions, le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société. Il fixe et fait verser la rémunération de ces conseillers.

Aucune disposition des présentes règles n'ont pour objet d'augmenter la norme de responsabilité applicable à un administrateur de la Société ou à un membre du comité en vertu de la loi et des règlements. Malgré son mandat précis, le comité n'est pas obligé d'agir à titre d'auditeur, d'effectuer des audits, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts.

Les membres du comité sont fondés à se fier, sauf indication contraire : i) à l'intégrité des personnes et organismes qui leur fournissent des renseignements, ii) à l'exactitude et à l'exhaustivité des renseignements fournis et iii) aux déclarations de la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par les auditeurs externes. Les responsabilités de surveillance du comité ne sont pas établies pour que soit déterminé de manière indépendante i) que la direction a appliqué des principes appropriés en matière de comptabilité et de communication de l'information financière ou qu'elle a employé une procédure ou des mécanismes de contrôle interne appropriés ou ii) que les états financiers de la Société ont été préparés conformément Normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, que les audits ont été effectués conformément aux normes comptables canadiennes généralement reconnues.

**STRUCTURE**

1. Le comité est composé, comme l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée (le « Règlement 52-110 »), de trois administrateurs de la Société, qui sont tous (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) indépendants au sens de ce règlement. Un membre du comité est destitué automatiquement s'il cesse d'être un administrateur indépendant.
2. Chaque membre (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) doit avoir des compétences financières (définies dans le Règlement 52-110 comme la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).



3. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris la Société, sauf si le conseil détermine que ces mandats simultanés ne nuisent pas à la capacité du membre de siéger de façon efficace au comité.
4. Aucun membre du comité n'est payé à titre personnel pour siéger au comité. Chacun touche uniquement une rémunération en qualité d'administrateur de la Société, notamment une rémunération raisonnable en qualité de membre du comité et les avantages habituels que reçoivent les autres administrateurs en cette qualité.
5. Le président du comité (le « président ») et les membres du comité sont nommés et sont destitués par voie de résolution du conseil, lequel tient compte des recommandations du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination. Ils demeurent en poste à compter de leur nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à la nomination de leur successeur. Le président doit être choisi parmi les membres du comité. Si le président du conseil remplit les autres critères d'admissibilité des présentes règles, il devient membre d'office du comité. Le secrétaire de la Société (ou son représentant) est secrétaire du comité. Les membres du comité peuvent être reconduits dans leurs fonctions à la fin de leurs mandats.
6. Toute vacance au comité est pourvue par voie de résolution du conseil, lequel tient compte de la recommandation du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination, conformément aux conditions de son mandat.
7. Le président assume les responsabilités suivantes :
  - 7.1. présider les réunions du comité;
  - 7.2. s'assurer que le comité est efficace et que ses membres travaillent en équipe de façon efficace et productive;
  - 7.3. s'assurer que le comité dispose du soutien administratif nécessaire pour effectuer son travail et remplir ses fonctions;
  - 7.4. assurer la liaison entre le comité et le conseil.
8. En cas d'incapacité d'agir du président ou du secrétaire du comité, selon le cas, le comité choisit un remplaçant parmi ses membres, qui agira à titre de président ou de secrétaire, selon le cas, uniquement à cette réunion.
9. Le comité se réunit au moins une fois chaque trimestre ou plus souvent au besoin. Tout membre du comité, son président, le chef de la direction ou le chef de la direction financière de la Société peut convoquer une réunion. Les réunions peuvent être tenues au téléphone ou par tout moyen de communication qui permet aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée.
10. Lors de chaque réunion trimestrielle, le comité rencontre au besoin i) la direction, ii) l'auditeur interne, iii) les auditeurs externes et iv) tout autre employé interne ou conseiller externe dans le cadre de séances à huis clos distinctes. Lors de toute autre réunion, le comité tient une séance à huis clos.
11. Les dirigeants peuvent assister aux réunions du comité sur invitation afin de collaborer à la discussion et à l'examen des questions à l'étude par le comité.

12. Le quorum est atteint aux réunions du comité si deux membres sont présents. Les décisions et les recommandations du comité doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les membres présents à la réunion. Chaque membre, y compris le président du conseil, a droit à une seule voix. Le président ou le président du conseil n'a pas de voix prépondérante.
13. Les dispositions des statuts constitutifs et des règlements administratifs de la Société qui réglementent la procédure et les réunions régissent les réunions du comité.
14. Le président approuve l'ordre du jour des réunions et veille à la préparation adéquate et à l'envoi des documents nécessaires aux membres du comité assez à l'avance pour leur permettre de les étudier avant la réunion.
15. Le procès-verbal des réunions du comité d'audit rend compte avec précision des discussions et décisions importantes du comité, notamment des recommandations que le comité doit présenter au conseil. Il est distribué aux membres du comité, aux administrateurs, au chef de la direction, au chef de la direction financière et aux auditeurs externes de la Société.

## **RESPONSABILITÉS**

Le comité exerce les fonctions énoncées dans les présentes règles ainsi que les autres fonctions nécessaires ou appropriées aux termes des lois et des règles boursières applicables, ou que le conseil lui délègue de temps à autre.

### **Information financière annuelle**

1. Examiner les états financiers annuels audités et consolidés de la Société et les notes qui les accompagnent ainsi que le rapport des auditeurs externes, le rapport de gestion et le communiqué qui les concernent avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après avoir consulté la direction et les auditeurs externes et s'être renseigné sur des questions comme la sélection des conventions comptables, les choix comptables importants, les comptes de régularisation et les estimations. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents annuels déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente pour les périodes visées.
2. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les conventions comptables, les changements proposés à celles-ci ainsi que les changements importants proposés aux politiques ou aux règlements en matière de valeurs mobilières, notamment en ce qui a trait aux méthodes et conventions comptables cruciales, aux autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, aux conséquences de leur utilisation, aux préférences des auditeurs externes et à toute autre communication importante avec la direction à ces égards. Étudier la communication et l'incidence des éventualités et le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui pourraient avoir une incidence importante sur la communication de l'information financière.
3. Examiner la planification et les résultats de l'audit mené par les auditeurs externes, notamment :
  - 3.1. la lettre de mission des auditeurs;
  - 3.2. la portée de l'audit, y compris quant à l'importance relative, aux rapports d'audit requis, aux risques de mission, aux échéanciers et aux dates limites;

- 3.3. la lettre des recommandations adressée à la direction après la mission, le cas échéant, et la réponse de la direction à cette lettre;
- 3.4. la forme du rapport d'audit.

### **États financiers intermédiaires**

À l'occasion des réunions ordinaires du conseil, les responsabilités suivantes incombent au comité d'audit :

1. Examiner les états financiers consolidés résumés intermédiaires trimestriels, les notes qui les accompagnent, le rapport de gestion et les communiqués de presse connexes de la Société avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après s'être renseigné à propos de la préparation de ces états auprès de la direction et des auditeurs externes. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents intermédiaires déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente pour les périodes visées.
2. Examiner le choix des nouvelles conventions comptables et les décisions importantes en comptabilité qui surviennent au cours du trimestre.

### **Auditeurs externes**

1. Approuver les services d'audit fournis par les auditeurs externes embauchés pour dresser un rapport d'audit ou un document connexe.
2. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes.
3. Surveiller directement le travail des auditeurs externes et discuter avec eux de la qualité, et non seulement du caractère acceptable, des conventions comptables de la Société, y compris i) toutes les méthodes et conventions comptables cruciales utilisées; ii) les autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de leur utilisation, les préférences des auditeurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les auditeurs externes (y compris en ce qui concerne les différends entre les auditeurs externes et la direction concernant la communication de l'information financière et le règlement de ces différends).
4. Recommander les auditeurs qui seront nommés par la Société et examiner leurs compétences, leur rendement et leur indépendance.
5. Dresser la liste des services non liés à l'audit que les auditeurs externes peuvent fournir et la liste des services non liés à l'audit qu'il est interdit aux auditeurs externes de rendre. Tous les services non liés à l'audit doivent être approuvés préalablement par le comité ou, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de le faire, par le président du comité, et les mandats confiés sont confirmés par le comité à sa réunion régulière suivante.
6. Approuver le mode et le montant de la rémunération des auditeurs externes. En faire la recommandation au conseil.
7. S'assurer que les auditeurs externes aient toujours à rendre compte directement au comité et au conseil.

8. Examiner, au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance des auditeurs externes. Pour ce faire, le comité devrait procéder comme suit :
  - 8.1 obtenir et examiner (sous réserve des questions de confidentialité) un rapport des auditeurs externes de la Société décrivant : i) les mécanismes internes de contrôle de la qualité employés par les auditeurs externes; ii) les questions importantes soulevées lors du dernier examen interne des mécanismes de contrôle de la qualité des auditeurs externes ou du dernier examen des auditeurs externes réalisé par des pairs, ou soulevées par une enquête des autorités gouvernementales ou d'un ordre professionnel au cours des cinq années antérieures à propos d'un audit indépendant mené par les auditeurs externes, et toutes les mesures prises pour régler ces questions; iii) les renseignements permettant d'évaluer l'indépendance des auditeurs et tous les liens entre l'auditeur externe et la direction ou les employés de la Société;
  - 8.2 s'assurer que l'associé responsable de la mission d'audit change conformément aux règles de pratique et aux autres exigences qui s'appliquent aux auditeurs externes;
  - 8.3 confirmer auprès de tout auditeur externe indépendant dont les services ont été retenus pour un exercice donné que l'associé responsable de l'exécution ou de la coordination de la mission d'audit (à qui incombe principalement la responsabilité de l'audit) ou que l'associé responsable de l'examen de l'audit n'a pas audité la Société pendant une période couvrant plus de sept ans au total, ou si tel est le cas, que ce rôle n'a pas été repris ou pris en charge avant que cinq ans additionnels ne se soient écoulés.
9. Établir des politiques d'embauche claires concernant les associés, employés et anciens associés et employés des auditeurs externes de la Société et les passer en revue. Aucun cabinet d'experts-comptables ne peut fournir de services d'audit à la Société si le chef de la direction, chef de la direction financière, chef de la comptabilité, contrôleur ou dirigeant occupant un poste équivalent était employé par ce cabinet et a participé à l'audit de la Société au cours de l'année précédant le début de l'audit en cours.
10. Examiner avec les auditeurs externes les problèmes ou difficultés d'audit et les mesures prises par la direction à cet égard. Résoudre tout différend entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière.

#### **Autres données financières publiques**

1. Examiner les données financières contenues dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, les communiqués de presse et autres documents comprenant des données financières semblables et recommander leur approbation au conseil avant leur communication au public ou leur dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités en valeurs mobilières compétentes.
2. S'assurer de la validité des mécanismes visant à garantir la fiabilité des autres documents publics d'information comprenant des données financières auditées et non auditées en consultant la direction à ce sujet.
3. Mettre en place les procédures pertinentes aux fins de l'examen des données financières rendues publiques par la Société, tirées ou dérivées des états financiers, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

### **Systèmes d'information de gestion et contrôles internes**

1. Examiner, surveiller et évaluer la fiabilité, la qualité et l'intégrité des systèmes d'information de gestion et des contrôles internes de la Société, en consultant la direction et en prenant connaissance des rapports de la direction, des auditeurs internes et auditeurs externes à ce sujet.
2. Examiner les procédures relatives aux attestations périodiques par le président et chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société concernant les communications financières, l'existence d'irrégularités importantes sur le plan de la conception ou de l'exécution des contrôles internes qui pourraient avoir des incidences défavorables sur l'inscription, le traitement, le résumé et la communication des données financières, ainsi que les changements importants aux contrôles internes ou au contexte dans lequel ces contrôles ont lieu, notamment la correction d'irrégularités et de faiblesses importantes.
3. Demander l'exécution d'une mission précise ou d'un examen particulier (p. ex. concernant le respect des politiques en matière de conflits d'intérêts).
4. Examiner au besoin l'incidence d'une intervention réglementaire ou comptable, ou de toute autre opération, qui pourrait avoir un effet ou par ailleurs une incidence importante sur la structure financière ou organisationnelle de la Société, notamment les éléments hors bilan.
5. Examiner toute lacune dans les mécanismes de contrôle révélée par les auditeurs externes et les mesures prises par la direction à ce sujet.
6. Examiner au moins une fois par année les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Société, notamment les politiques de couverture par la réalisation d'opérations sur dérivés, et veiller à ce que des mesures raisonnables soient prévues afin d'en assurer la surveillance.
7. Établir une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou communications de préoccupations reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit qui assure notamment la confidentialité et l'anonymat des dénonciations d'employés préoccupés par des pratiques de comptabilité ou d'audit douteuses.

### **Auditeur interne**

1. Examiner et approuver la nomination de l'auditeur interne, protéger et promouvoir son indépendance.
2. Superviser de façon générale les fonctions, les responsabilités et le rendement de l'auditeur interne.
3. Examiner et approuver le budget, la rémunération et les ressources de l'auditeur interne.
4. Examiner les rapports rédigés par l'auditeur interne ainsi que le plan d'audit interne.
5. Examiner les recommandations importantes pertinentes que l'auditeur interne présente dans ses rapports au comité, en discuter avec la direction et recevoir les rapports de suivi portant sur les mesures prises relativement aux recommandations.
6. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur interne.

## **Rapports de conformité**

1. Faire rapport au moins une fois par année au conseil à l'égard de la supervision des questions suivantes et de la réception de certificats émanant de la direction qui en confirment le respect :
  - 1.1. les clauses restrictives des contrats de prêts;
  - 1.2. les retenues, déductions et paiements prescrits;
  - 1.3. les normes d'éthique commerciale;
  - 1.4. les lois, règles et règlements de toutes les commissions en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités de réglementation semblables, ainsi que les lois, règles et règlements régissant les bourses où les titres de la Société sont cotés ou émanant de ces bourses;
  - 1.5. les lois et règlements régissant l'exploitation de la Société.

## **Questions relatives aux retraites**

1. Surveiller l'administration et le fonctionnement général du régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées et du régime de retraite à cotisations déterminées de Pages Jaunes pour les employés du Québec exclusivement (collectivement, le « régime de retraite ») et des fonds connexes (le « Fonds ») pour le compte du conseil d'administration de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée (le « conseil de la Société »), compte tenu des recommandations du comité de retraite, selon le cas.
2. Nommer les membres d'un comité de gestion (le « comité de retraite ») et déléguer à ce comité toutes les responsabilités qui, de l'avis du comité, touchent des questions de fonctionnement et concernent l'administration et l'investissement du régime de retraite et du Fonds, y compris l'autorité sur les questions de fonctionnement visées par les contrats se rattachant au régime de retraite et au Fonds.
3. Examiner les modifications apportées au régime de retraite et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
4. Examiner annuellement les objectifs de financement du régime de retraite et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
5. Examiner les évaluations actuarielles dressées par l'actuaire relativement au régime de retraite et au Fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
6. Examiner les rapports du comité de retraite, y compris ceux concernant l'administration quotidienne du régime de retraite et du Fonds, les procédures de supervision et de surveillance connexes (le « système de contrôle ») et l'investissement du Fonds, et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
7. Au moins chaque année, examiner la liste des politiques et procédures de placement (la « politique de placement ») du Fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
8. Examiner tous les états financiers du Fonds et faire des recommandations au conseil de GPJ à cet égard.

9. Examiner la structure de gouvernance du régime de retraite et du Fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de GPJ.
10. Commenter ou recommander la nomination (y compris sa durée et les changements qui y sont apportés) ou la destitution d'une personne qui fournit des services relatifs au régime de retraite et au Fonds, notamment des agents d'administration des prestations, des agents de financement, l'actuaire, l'auditeur du Fonds, des gestionnaires de placement (y compris un changement à la répartition de l'actif géré par chacun de ces gestionnaires de placement) et tous les autres conseillers.
11. De façon périodique, selon ce que détermine le comité, obtenir du comité de retraite l'assurance i) que le régime de retraite et le Fonds sont administrés et investis conformément au libellé du régime de retraite, aux arrangements contractuels applicables, à la politique de placement applicable et aux lois applicables; et ii) qu'on adhère au système de contrôle et qu'aucune violation importante n'a été constatée.
12. Faire rapport au conseil de GPJ, au moins trimestriellement, à l'égard de l'administration du régime de retraite et du Fonds et des activités du comité de retraite et du comité relatives au régime de retraite et au Fonds.

#### **Autres responsabilités**

1. Examiner le caractère adéquat de la couverture d'assurance.
2. Examiner le caractère adéquat du financement de la Société, y compris les conditions et modalités.
3. Superviser toute enquête sur les fraudes, les actes illégaux ou les conflits d'intérêts et le mécanisme de déclaration de problèmes prévu aux termes de la politique sur la déclaration de problèmes.
4. Discuter avec les conseillers juridiques de la Société de l'état des litiges en instance ou imminents, des réclamations ou d'autres éventualités et du caractère adéquat de l'information communiquée à cet égard.
5. Examiner tous les documents relatifs aux opérations entre parties liées.
6. Préparer et examiner les documents d'information concernant le comité éventuellement exigés par le Règlement 52-110.

#### **Rapports**

1. Après chaque réunion, faire rapport au conseil, par l'entremise du président, des discussions et décisions importantes du comité et indiquer si les résolutions ont été approuvées à l'unanimité ou non. À cet égard, le procès-verbal des réunions du comité est distribué aux autres membres du conseil et mis à leur disposition.
2. Examiner et évaluer tous les deux ans, ou plus souvent au besoin, le mandat du comité et recommander d'éventuels changements au conseil. Le comité s'assure que des mécanismes sont en place afin d'évaluer chaque année son rendement et son efficacité conformément au processus élaboré par le comité de gouvernance d'entreprise et de nomination et approuvé par le conseil.

Approuvé par le conseil de la Société le 20 décembre 2012

Dernière révision : le 6 novembre 2017